



*L'organisation de la coopération francophone
dans le réseau Est-Ouest
de socio- économie des transports de la DRAST :
Quels financements
Pour les projets de coopération scientifique ?*

TABLE DES MATIERES

1. Quels financements pour quelles actions?

2. Tendances générales de la mobilité scientifique

A. la mobilité étudiante

1. Une mobilité plus institutionnalisée et mieux soutenue

a) un renforcement de la cohérence et des moyens de l'espace européen universitaire

b) complété par de nombreuses initiatives déconcentrées

c) avec des visions de plus en plus stratégiques de la part de nombreux acteurs

2. Des limites quand aux approches stratégiques de la mobilité

a) le caractère intrinsèquement individuel de la mobilité s'oppose à toute idée de gestion stratégique des flux

b) Une difficile maîtrise des temporalités

c) Des outils moins ouverts et efficaces qu'ils ne paraissent l'être

B. La mobilité des chercheurs (actions post- doctorales)

1) Une mobilité traditionnelle et de plus en plus soutenue

2) mais favorisant les inégalités des potentiels de recherche des pays d'Europe

3. Sélection et mode de classement des programmes

A La coopération pédagogique : objectifs et moyens

A1 La mobilité étudiante

1. Les bourses multilatérales

Bourses de l'Agence Universitaire de la Francophonie.

Les bourses des programmes européens

Le programme ERAMUS

Le programme ERAMUS MUNDUS

2. Les bourses nationales ou bilatérales

1) Le cas de la France : une offre très homogène vers de nombreux pays de bourses pour les étudiants étrangers au travers du réseau diplomatique français

2) Le cas de la Suisse : une mobilité étudiante ciblée

3) *Le cas de la Roumanie : une capacité d'accueil en développement au travers des institutions multilatérales.*

3. Les bourses de la coopération décentralisée

1) *Rhône Alpes*

2) *Alsace*

3) *Ile de France*

L'Aide à la Mobilité Internationale des Etudiants (AMIE)

La bourse Master Île-de-France

L'aide à l'accueil et au logement des chercheurs étrangers

Le soutien aux thèses menées en cotutelle internationale

4. Les bourses spécialisées

1) *Les bourses de l'AHICF*

2) *Les bourses TRANSPORNET-MARIE CURIE*

3) *Les contrats du CNRS (dites Bourses BDI)*

Bourses BDI PED

Bourses pour doctorants

Bourses pour Post-doctorants

4) *Les aides des conventions CIFRE*

5) *L'allocation de recherche*

6) *Les doctorants conseil*

A2 La coopération pédagogique

1. Les programmes de coopération européens

2. Les cotutelles

B. La coopération sur projet : du financements des réseaux scientifiques aux politiques de recherche

1. L'espace de recherche francophone : mobilités professionnelles, réseaux et manifestations

1) *Mobilités*

2) *Réseaux*

3) *Outils de communication*

2. L'espace de recherche européen

- 1) *l'organisation générale du 7^{ème} programme cadre
Bourses du CER*
- 2) *Quelles sont les priorités concernant la recherche en transport ?*
 - a) *le volet «Coopération »*
 - b) *les volets « non ciblés »*
- 3) *Le volet intitulé « People » : les actions Marie Curie pour la mobilité des chercheurs*

Les réseaux ITN

Les « Marie Curie Fellowships » (série intracommunautaire)

Les aide intra-européennes pour le développement de carrière (Intra-European Fellowships for Career Development, ou IEF)

Subvention de réintégration (European Reintegration Grants ou ERG)

Cofinancement des programmes régionaux, nationaux et internationaux (COFUND)

Marie Curie Fellowships (série avec les pays Tiers)

L'aide à l'expatriation de chercheurs hors union Européenne (International Outgoing Fellowships for Career Development, IOF)

Aide à l'accueil de chercheurs de haut niveau venant d'un pays autre que ceux de l'Union et des Etats Associés (International Incoming Fellowships, IIF)

L'aide au retour de chercheurs de haut niveau ayant exercé hors union européenne (International Réintégration Grants IRG)

Le schéma d'échange de personnel (International Staff Exchange Scheme IRSES)

- 4) *Les projets COST*
- 5) *Les activités du Forum international des transports (ex-CEMT)*

3. Les réseaux de spécialité

4. Les programmes internationaux des Etats (début d'enquête)

- 1) *Vue générale de l'information disponible pour les programme de recherche en science des transports des 10 pays ciblés*
- 2) *Les programmes français, belges et roumains*
 - a) *France*

Les programmes bilatéraux de coopération internationale
Les partenariats Hubert Curien (PHC) ex - programmes d'action intégrés
Le programme Econet
Le programme de Recherche PREDIT 3
 - b) *Belgique*

Les programmes bilatéraux de coopération
Crédit pour bref séjour à l'étranger
Bourse de séjour scientifique

Missions scientifiques

Invitation d'un chercheur postdoctoral

Echanges internationaux dans le cadre d'accords spécifiques

Crédit pour l'assistance à une réunion scientifique à l'étranger

Crédit pour l'organisation d'une réunion scientifique en Belgique

Groupes de contact

Le programme SSD de recherche en science des transports

c) Roumanie

Annexes

Ce rapport actualise l'éventail des solutions possibles pour financer les actions de coopération dans le réseau francophone Est-Ouest de la DRAST déjà succinctement présentées dans un rapport précédent. L'accent est à nouveau porté sur la possibilité de soutenir ces opérations au travers d'outils nationaux ou internationaux sélectionnés et reconnus comme pertinents dans le cadre du réseau.

Les précédents résultats analysaient des programmes en cours en 2004-2005. De façon générale, ces programmes se sont multipliés.

Outre cette mise à jour (souvent importante) des programmes d'aide, le consultant a accompagné leur présentation d'une évaluation des bénéfices potentiels pour certains d'entre eux au sein du réseau mais ce travail peut aussi aider chacun de ses membres à conduire avec profit, dans un autre contexte, d'autres types d'opérations.

Compte tenu du développement de nombreux outils durant les cinq dernières années, le travail qui suit n'a pas la prétention d'être exhaustif mais plutôt de présenter une sélection pertinente d'aides existantes et de mettre l'accent sur celles qui pourraient avoir un intérêt pour les membres du réseau francophone de socio économie des transports.

Les différentes aides sont présentées dans le cadre de la politique publique qu'elles contribuent à mettre en œuvre. Cet exercice de remise dans le contexte n'est pas rhétorique mais essentiel pour comprendre la raison d'être des programmes de soutien et pouvoir les mobiliser. Chaque fois que le Consultant a eu connaissance d'objectifs ou de critères supplémentaires d'attribution, il les a mentionnés.

Ce travail s'appuie uniquement sur la consultation des sources originales et d'entretiens avec les gestionnaires de programme. Les traductions de certains documents sont faites par le Consultant et n'engagent pas leurs auteurs d'origine.

1. Quels financements pour quelles actions ?

Trois types d'actions avaient été retenues dans le précédent rapport comme pertinentes pour le réseau :

- la mobilité des doctorants et des chercheurs à l'intérieur du réseau
- l'organisation de manifestations internationale et les actions de communication
- les projets de recherche en commun

Le rapport se concentre sur les financements publics disponibles pour ces actions, avec pour seule limite l'ouverture de ces financements pour des chercheurs en sciences des transports / projet de recherche en transports (aménagement urbain inclus).

2. Tendances générales de la mobilité scientifique

Il faut souligner tout d'abord quelques tendances récentes dans le domaine des mobilités internationales scientifiques et universitaires. Elles dépassent le cadre de la socio-économie des transports et sont caractéristiques de la façon dont opèrent les acteurs ces dernières années et de leurs résultats.

A. la mobilité étudiante

La mobilité des étudiants est en hausse dans le monde entier. Ce fait n'illustre pas un véritable changement de la façon de suivre des études, mais plutôt un accès de plus en plus important des étudiants vers les études supérieures qui implique, de façon récurrente, des choix de mobilité à l'intérieur du pays ou vers l'étranger. A ce titre, on ne s'étonnera pas que les étudiants les plus mobiles soient les étudiants d'Afrique subsaharienne. La population d'étudiants mobiles augmente de façon constante, elle se situe en 2008 au dessus des 2,5 millions d'individus¹. Les pays d'Europe de l'Ouest comptent environ 400 000 étudiants à l'étranger, les Français, Italiens et grecs y sont les plus nombreux.

1. Une mobilité plus institutionnalisée et mieux soutenue

Depuis moins de dix ans, de nombreux dispositifs d'appui à la mobilité se sont développés. Il faut y voir une opinion assez favorable de la part des gouvernements vis-à-vis de la mobilité étudiante, mais aussi, une volonté de les encadrer et de sécuriser les parcours et les séjours.

a) un renforcement de la cohérence et des moyens de l'espace européen universitaire

En matière intracommunautaire, les dispositifs sont arrivés à maturité (en particulier le programme SOCRATES avec un budget de 1850 millions d'euro pour 2000-2006 avec un nombre considérable d'établissements d'enseignement qui ont conclu au travers de ce programme des dispositifs d'échanges internationaux. Il ne faut pas cependant surestimer l'ampleur du phénomène puisque seulement 2% des étudiants européens font des études en dehors de leur pays.

Pour la France, le Ministère des affaires étrangères² a relevé un stock de 18 000 étudiants mobiles au travers d'Erasmus, pour 14 000 projets de mobilité en Europe hors de tout programme, et 11 000 vers d'autres destinations. Les sciences techniques sont moins représentées que les sciences humaines dans les projets. Les mobilités liés au troisième cycle (et à la recherche) sont minoritaires.

On peut facilement en déduire que l'essentiel de la mobilité des étudiants européens se fait de façon spontanée et sans programme d'aide, mais les dispositifs institutionnels demeurent un facteur important.

¹ Institut de statistique de l'UNESCO

² Étude commandée par la Direction générale de la coopération internationale et du développement du ministère des Affaires étrangères.

La mobilité des étudiants à l'intérieur de l'Europe devrait se renforcer dans les années qui viennent avec l'harmonisation de l'architecture des diplômes et la demande des étudiants de pays nouveaux accédants.

b) complété par de nombreuses initiatives déconcentrées

Les dispositifs cités plus haut ne constituent que la face visible de nombreux programmes déconcentrés, lesquels peuvent choisir les voies les plus diverses, qu'il s'agisse de programmes bilatéraux soutenus par les pays ou des relations plus informelles entre deux entités (Université, Ecole, laboratoire) voire entre équipes et groupes d'enseignants. Souvent ces relations se limitent à l'échange d'un ou deux étudiants en doctorat / en phase post doctorale, et reposent sur l'existence d'un travail de recherche particulier.

c) avec des visions de plus en plus stratégiques de la part de nombreux acteurs

On assiste à l'apparition de politiques ciblées de plus en plus nombreuses, et d'acteurs de plus en plus variés. Le réseau francophone de socio-économie du transport en est bien sûr l'évident exemple, avec son ambition de favoriser les carrières orientant vers la recherche en planification des transports. Il ne s'agit pas d'une approche isolée puisque de nombreux acteurs, dans des domaines spécialisés, ont établi des programmes d'observation et d'aide sur des flux spécialisés, en vue de renforcer les effectifs ou les savoirs faire d'une filière ou d'une discipline.

A ce sujet on citera le programme public-privé français avec l'entreprise Thales. Le programme Thales Academia est un programme d'accueil en France et d'accompagnement d'étudiants étrangers, opéré à haut niveau, s'adressant uniquement aux étudiants indiens et chinois qui sont appelés à faire un master en science dans 5 établissements français renommés. Outre une bourse de 13 000 euros ces étudiants reçoivent des conseils d'un Tuteur Thales et dans la recherche de stage...chez Thales si possible.

Ce programme évoque également les efforts fait par l'Ecole des ponts et chaussés au travers du programme d'étude de type MBA Paris Tech destiné aux étudiants chinois

Ces programmes constituent des actions des autorités françaises comme des entreprises ou des écoles associées pour conclure, au travers d'étudiants de discipline et de nationalités choisies, autant de partenariats stratégiques dans les domaines de leurs choix.

2. Des limites quand aux approches stratégique de la mobilité

a) le caractère intrinsèquement individuel de la mobilité s'oppose à toute idée de gestion stratégique des flux

Pour autant, la plupart de ces initiatives révèlent des limites qui tiennent à la nature des choses. Il n'est pas possible d'encadrer ou de provoquer plus que de mesure des parcours personnels qui, pour chacun d'entre eux, ressortent de calculs personnels toujours changeants. Tel étudiant sélectionné pour bénéficier d'un temps d'étude subventionné peut l'interrompre en cours de route pour des raisons inattendues. Tel autre, bénéficiant d'une bourse de recherche, peut abandonner son projet pour aller vers l'entreprise, voire, bénéficiant d'une bourse d'entreprise,

aller vers l'entreprise concurrente. Il est difficile de maîtriser ces phénomènes. Prévoir le remboursement des frais d'études en cas de rupture du contrat n'est pas non plus une solution raisonnable, l'objectif n'étant pas de placer les candidats dans des situations financièrement impossibles à gérer par la suite.

b) Une difficile maîtrise des temporalités

Une autre limite tient à la gestion de l'instruction des bourses en amont de la fin de l'année scolaire. De façon concrète, les choix de dernier moment sont exclus, ce qui correspond mal aux rythmes réels des choix d'orientation.

c) Des outils moins ouverts et efficaces qu'ils ne paraissent l'être

Dans quelques cas, des programmes semblant ouverts à tous ont des conditions d'attribution limitées qui ne sont pas clairement exprimées. Certaines bourses d'excellence sont cannibalisées de facto par des accords d'échanges bien organisés entre deux établissements renommés. Des priorités politiques existent ainsi, de façon compréhensible, dans les échanges bilatéraux, contribuant à en restreindre la portée. Enfin, certaines politiques en apparence ambitieuses (surtout en matière de coopération décentralisée) ne consistent qu'en des cofinancements très limités voire symboliques (le plancher semble être atteint avec un programme qui propose 6 euros par jour pendant 8 semaines).

B. La mobilité des chercheurs (actions post- doctorales)

1) Une mobilité traditionnelle et de plus en plus soutenue

La mobilité des chercheurs est un phénomène difficile à apprécier quantitativement mais demeure un phénomène important. Les données suivantes concernent essentiellement l'Europe, où cette mobilité est particulièrement visible.

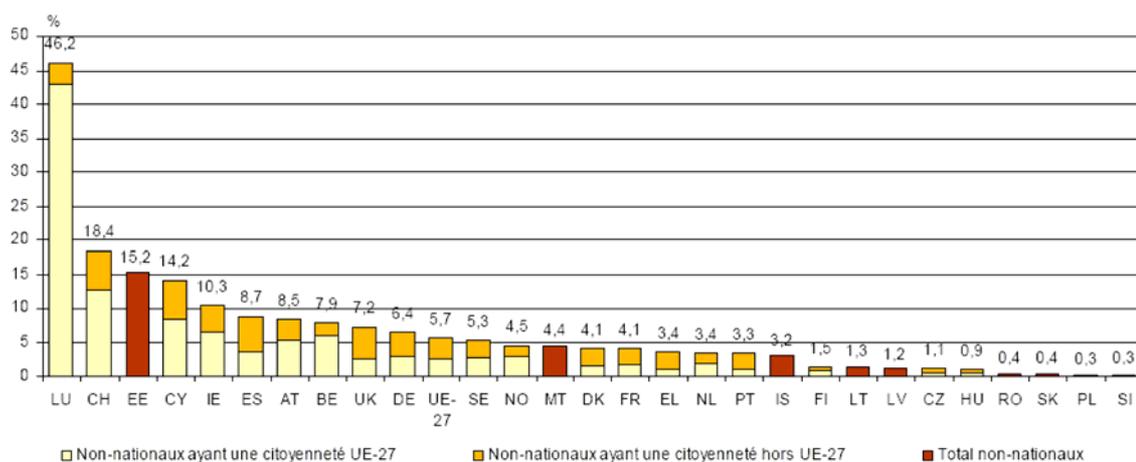
Si 2% des travailleurs européens sont en exercice dans un pays autre que leur pays d'origine, cette proportion est de 3% pour les travailleurs très qualifiés, et pour les doctorants et de post-doctorants, de 6 et 12%, ce qui fait de cette population une des plus mobiles.

Le Royaume Uni accueillait, en 2005, 11 500 doctorants (sur les quelque 500 000 doctorants européens), la France 5 400 et l'Espagne 3 100.

10 700 bourses post-doctorales ont été accordées dans toute l'Union européenne en 2004, dont plus de 2.000 par des organisations européennes - à commencer par la Commission elle-même, avec son programme de bourses Marie Curie. En moyenne, la durée du post-doc est de deux ans et le revenu annuel des boursiers est de 22.700 euros. Ces programmes sont plus longs en Autriche, en Allemagne, en Espagne, au Royaume Uni³.

³ "Europe 4 Researchers", n° 2, novembre 2005.

Part des ressources humaines des sciences et technologie non nationales du groupe d'âge 25-64 ans, dans l'UE 27 et autres (2006)



Source : Eurostat

2) mais favorisant les inégalités des potentiels de recherche des pays

De nombreuses préoccupations existent cependant sur l'orientation monodirectionnelle des mouvements de personne qui s'effectuent prioritairement d'Est en Ouest. De façon générale, à toutes les échelles, l'hétérogénéité des territoires en matière de recherche est un phénomène qui pourrait s'accroître. On peut s'interroger ainsi sur les effets contradictoires de mise en réseaux d'établissements ou de laboratoires, avec une attraction « capillaire » des meilleurs talents vers les pôles de recherche de tête de réseau. De même, au travers des programmes cadres européens, est-il profitable de spécialiser des chercheurs provenant de pays sans recherche organisée sur des projets internationaux établis en référence des problématiques des capitales européennes ?

Nous reviendrons sur les différentes tendances abordées plus haut dans le cadre de la présentation des programmes.

3. Sélection et mode de classement des programmes

Nous classons les programmes en fonction de deux types d'objectifs :

- la coopération pédagogique, par laquelle sont essentiellement organisés la mobilité de personnes en cours de formation, ou en acquisition de compétence, qu'il s'agisse des dispositifs d'échange au niveau des seconds cycles et troisième cycles (études post doctorales incluses) et la coopération entre établissements sur des projets relatifs à l'organisation des filières.

- la coopération sur projet, par laquelle peut être réalisé un groupement international de scientifique en vue de travailler en commun sur une thématique, par des visites, des créations de réseau de savoir, des séminaires où en élaborant une recherche commune dans un domaine.

La mobilité des jeunes chercheurs, que le réseau francophone se propose de soutenir, se situe à l'intérieur de ces deux actions, tantôt sur l'axe de la mobilité étudiante, tantôt sur l'axe de la coopération pour un projet spécifique.

A La coopération pédagogique : objectifs et moyens

A1 La mobilité étudiante

1. Les bourses multilatérales

On entend par bourses multilatérales un ensemble d'aides proposée par des organismes internationaux aux ressortissants des Etats adhérents à ce dispositif. La liste des nationalités des bénéficiaires est cependant souvent plus large que la liste des Etats ayant adhéré au traité de base de l'organisme en question.

Bourses de l'Agence Universitaire de la Francophonie.

Les outils proposés par l'Agence Universitaire de la Francophonie demeurent les instruments les plus adaptés dans leurs objectifs et les plus faciles d'accès pour soutenir les actions du réseau. Les montants distribués restent toutefois légèrement inférieures aux aides des autres programmes.

Fondée à Montréal (Canada) en 1961, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) est une institution multilatérale qui soutient la coopération et la solidarité entre les institutions universitaires travaillant en français, prioritairement avec les pays francophones d'Afrique, du Monde arabe, d'Asie du Sud-est, d'Europe centrale et orientale et de la Caraïbe. Son réseau est en croissance, avec en 2008, 693 établissements (il était 616 dans la précédente édition de ce rapport), des universités publiques et privées, instituts d'enseignement supérieur, centres ou institutions de recherche, réseaux institutionnels et réseaux d'administrateurs liés à la vie universitaire, répartis sur tous les continents, dans 81 pays, dont 47 sont membres de l'Organisation internationale de la Francophonie. Depuis 1989, l'Agence est l'opérateur direct de la Francophonie, l'institution internationale, pour l'enseignement supérieur et la recherche et elle participe, ainsi, grâce au soutien des États et gouvernements ayant le français en partage, à la politique de cette institution qui s'est donné, entre autres objectifs, la mission d'œuvrer à construction et à la consolidation d'un espace scientifique en français.

Son budget, de plus de 40 millions d'euros, provient essentiellement du gouvernement français et, dans une moindre mesure, du Canada, du Canada-Québec, de la Communauté Wallonie-Bruxelles, de la Suisse et du Cameroun

De nombreux membres du réseau Est- Ouest sont membres adhérents de l'AUF, notamment l'Ecole Supérieure des Transports de Sofia, l'Université de Galatasaray, l'Université Politehnica de Bucarest, de Timisoara ... L'admission de nouveaux membres se fait par une procédure souple et non restrictive.

Chaque année l'AUF distribue plus de 2 000 bourses dans le cadre de son programme de mobilités.

L'AUF propose notamment aux étudiants des pays de l'Est deux types de bourses qui permettraient de financer la présence d'étudiants des pays de l'Est dans des Universités de l'Ouest.

Les *bourses de formation initiale* permettraient d'accéder à des DEA en sciences des transports, tandis que les *bourses de formation à la recherche* permettraient d'accéder aux écoles doctorales⁴.

Les bourses de formation à la recherche sont disponibles annuellement et le Bureau de l'AUF chargé de ce dossier (Bureau Europe Centrale et Orientale) coopère avec le réseau pour mettre en place des dossiers de bourses.

Les bourses des programmes européens

On a retenu par les programmes européens deux types d'aide aux étudiants : l'aide classique à la mobilité entre établissements d'enseignement de l'Union européenne (Erasmus) et l'aide à la mobilité entre les établissements de l'Union européenne et les établissements des pays tiers à la communauté (Erasmus Mundus).

Le programme ERASMUS

Il s'agit du cadre général de mobilité des étudiants et du personnel entre établissements d'enseignement de l'Union européenne.

Le programme est lui-même une composante d'une action de l'Union «pour l'éducation et la formation tout au long de la vie » (auparavant désignée sous le nom «Socrates II»).

En parallèle, d'autres actions concernent donc les autres composantes du système d'éducation européen dont voici l'éventail:

Comenius

Education scolaire

Erasmus

Enseignement supérieur

Leonardo da Vinci

Formation professionnelle initiale et continue

Grundtvig

Programmes pour adultes

Ces modules sont complétés par des modules complémentaires d'enseignement des langues, de coopération pédagogique, etc... L'action phare demeure néanmoins la mobilité étudiante.

⁴ L'ensemble des programmes cités est recensé dans l'annexe à ce rapport et tenue à jour sous format Excel, la « Boîte à outil ». Les fiches donnent des renseignements pratiques sur le programme et renvoient aux organismes et documents officiels pour une éventuelle mise en œuvre.

Au cours des 20 premières années d'existence du programme ERASMUS (de 1987 à 2007), environ 1,7 million d'étudiants ont accompli un période d'études à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus. On dénombrait 159 324 étudiants Erasmus au cours de l'année académique 2006-2007, soit une augmentation de 3,2%,.

L'Allemagne demeure le principal pays d'envoi des étudiants Erasmus (23 884), suivie par la France (22 981), l'Espagne (22 322) et l'Italie (17 195). L'Espagne reste la destination la plus prisée des étudiants, puisqu'elle en a accueilli 27 464 l'an dernier, la France se classant deuxième (20 673), devant l'Allemagne (17 878) et le Royaume-Uni (16 508).

En 2005, le pourcentage des universités européennes participant au programme de coopération universitaire ERASMUS a atteint le chiffre de 87 % de toutes les universités européennes dans 31 pays.

Les actions correspondent à la typologie suivante

Pour les étudiants:

- Etudier à l'étranger
- Travailler à l'étranger
- Préparation linguistique

Pour les personnels de l'Université:

- Enseigner à l'étranger
- Recevoir une formation complémentaire à l'étranger

Pour les établissements:

- Programmes intensifs
- Réseaux académiques
- Projets multilatéraux
-

Pour les entreprises:

- Stages
- Formation à l'étranger
- Coopération avec les Universités

Action "étudier à l'étranger"

Cette action permet aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur de passer une période de formation intégrée au cursus, de trois mois à douze mois, dans un autre pays participant au programme.

Le schème de mobilité ERASMUS est conduit grâce à des conventions interinstitutionnelles préalables entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil, chacun d'entre eux devant être adhérents à la charte ERASMUS.

Les établissements d'enseignement supérieur qui veulent participer à ces programmes doivent donc être signataires de ce texte qui garantit la qualité des échanges.

La charte comprend en particulier la description de la politique universitaire qui sera conduite et qui doit comprendre les obligations de qualité du programme d'échange- l'agrément ERASMUS pouvant être retiré en cas de défaillance.

Avant leur départ, les « Etudiants ERASMUS » doivent eux aussi s'engager sur un contrat d'apprentissage qui stipule clairement les objectifs de leur période de séjour et dont la bonne exécution devra être confirmée par l'Université d'accueil. Sur cette base, l'établissement d'origine devra reconnaître la période d'enseignement qui a été suivie à l'étranger.

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bourse (de caractère complémentaire) pour couvrir certains frais (voyage, séjour) relative à leur période de mobilité.

Le programme ERASMUS MUNDUS

ERASMUS MUNDUS est l'exemple d'un programme de mobilité étudiante "stratégique" de l'Union Européenne, c'est à dire possédant une ambition d'utiliser les outils de la mobilité pour amener des étudiants des pays hors UE à conduire un parcours d'étude profitable pour l'Union. A la base du programme ERASMUS MUNDUS se situe l'ambition de faire de l'Union européenne un centre d'éducation d'un niveau exceptionnel en favorisant une série de masters (et d'écoles doctorales) sur des sujets ciblés, ainsi que des mesures de coopération interuniversitaire.

Le programme comprend 4 actions :

Action 1 - Masters Erasmus Mundus

Le programme Erasmus Mundus soutient des masters de qualité supérieure d'une durée d'un ou deux ans proposés par un groupe d'établissements de l'enseignement supérieur (appelé le « consortium ») qui se compose au minimum d'établissements venant de trois États membres ou pays de l'AELE/EEE ou de pays candidats. Les masters doivent être totalement développés au moment de la soumission de la candidature, c'est-à-dire qu'ils doivent être opérationnels en 2008/2009. Ils sont sélectionnés pour une période de cinq ans. Les masters sélectionnés doivent être accessibles tant à des étudiants diplômés européens qu'à un nombre déterminé d'étudiants et d'universitaires de pays tiers (voir action 2). Ils doivent impliquer une mobilité entre les institutions du consortium et déboucher sur l'octroi d'un diplôme double, multiple ou commun. Seules les études conduisant à un diplôme de deuxième ou troisième cycle entrent en ligne de compte. Ni les études de premier cycle ni les études de doctorat ne peuvent constituer des masters Erasmus Mundus.

Action 2 - Bourses

Le programme Erasmus Mundus accorde, par l'intermédiaire des consortia Erasmus Mundus sélectionnés, des bourses à des étudiants diplômés et des universitaires très qualifiés de pays tiers ; à des étudiants, pour qu'ils suivent le master Erasmus Mundus choisis, à des universitaires, pour qu'ils enseignent et réalisent des travaux de recherche et d'enseignement liés au master dans les établissements participants. Les étudiants et les universitaires doivent présenter leur candidature aux consortia gérant les masters Erasmus Mundus. Si leur participation aux masters est acceptée, les consortia Erasmus Mundus demandent à l'Agence exécutive "Éducation, audiovisuel et culture" le bénéfice des bourses correspondantes.

Action 3 - Partenariats

Le programme Erasmus Mundus soutient des partenariats entre des consortia Erasmus mundus et des établissements d'enseignement supérieur de pays tiers afin de permettre à des participants

européens (à la fois des étudiants diplômés et des universitaires) aux masters Erasmus Mundus de passer une brève période, dans le cadre de ces masters, dans les universités partenaires des pays tiers.

Action 4 - Rendre l'enseignement supérieur européen plus attrayant

Le programme Erasmus Mundus soutient des projets européens de coopération visant à améliorer l'image de marque, la visibilité et l'accessibilité de l'enseignement supérieur européen ou traitant de la dimension internationale de l'assurance qualité, de la reconnaissance des unités de cours, de la reconnaissance mutuelle des qualifications avec des pays tiers, de l'élaboration de programmes ou de la mobilité.

Le programme a été adopté en 2003 et a débuté pour l'année scolaire 2004-2005 (2005-2006 pour l'action 3). Le budget global est de 230 millions d'euro sur la période 2004-2008.

La Commission peut adopter des décisions de financement permettant à davantage de ressortissants de certains pays de participer à l'action 2 (bourses) du programme Erasmus Mundus.

Cette attribution se fait sous la forme de guichets nationaux.

Les "guichets" sont des fonds supplémentaires issus du budget «relations extérieures» de la Communauté et injectés dans le programme Erasmus Mundus pour encourager les étudiants de certaines nationalités hors UE à étudier en Europe. Elles permettent de financer des bourses Erasmus Mundus supplémentaires pour des étudiants originaires de pays déterminés.

Guichets	Budget	Bourses (nombre approximatif)	Durée	Statut
CHINE	9 M€	210	2005-07	ouvert
INDE	33 M€	870	2005-07	ouvert
THAÏLANDE	3.2 M€	85	2005-06	fermé
MALAISIE	2.1 M€	55	2005-06	fermé
RÉGION ASIATIQUE (Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Timor-Oriental, Indonésie, Laos, Maldives, Mongolie, Népal, Corée du Nord, Pakistan, Philippines, Sri Lanka et Vietnam)	10 M€	260	2005-06	fermé
BALKANS OCCIDENTAUX (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie)	4 M€	100	2007	ouvert
PAYS ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique)	4.8 M€	125	2007	ouvert

Les "guichets" sont soumis aux règles et procédures normales d'Erasmus Mundus. Les étudiants doivent uniquement poser leur candidature au master de leur choix par le biais de la procédure de soumission de candidature normale. Toutes les procédures de sélection traditionnelles s'appliquent, que la bourse attribuée à un étudiant soit financée à partir du budget Erasmus Mundus normal ou du budget "guichets".

Les pays bénéficiaires de l'action 2 (bourses) sont les pays tiers, c'est-à-dire autres que les 27 états membres de l'Union et l'Islande, le Lichtenstein et la Norvège, plus les pays candidats à l'Union (Croatie, FYROM, Turquie).

La Communauté peut aussi octroyer des bourses d'études à temps plein aux étudiants en master et aux doctorants européens.

Les personnes bénéficiant d'une bourse au titre du programme spécifique « people » (actions Marie Curie) mettant en œuvre le septième programme-cadre de la Communauté européenne pour des activités de recherche, de développement technologique et de démonstration ne peuvent bénéficier d'une bourse Erasmus Mundus pendant la même période d'étude ou de recherche.

Le programme est mis en œuvre par l'Agence de l'Union pour l'enseignement audiovisuel et la culture, avec des appels à candidature annuels. Les étudiants doivent candidater directement auprès des organismes portant les masters de leurs choix.

Dans les champs d'activité du réseau on peut relever les masters en architecture, en développement urbain et régional :

EMDIREB - European Master in Diagnosis and Repair of Buildings

EURMed (Etudes Urbaines en Régions Méditerranéennes)

MACLANDS: MAster of Cultural LANDScapes

MUNDUS URBANO - Interdisciplinary Erasmus Mundus Master Course International Cooperation and Urban Development

a) exemple du master Mundus Urbano

Le Master MUNDUS URBANO vise à renforcer les connaissances des étudiants dans les disciplines du développement urbain des pays du Sud et de l'Est. Il se concentre sur l'action de développement dans les projets internationaux. Il possède une approche interdisciplinaire et vise à former des fonctionnaires locaux ou des consultants, capable d'exercer tous les modes d'intervention sur le tissu urbain.

Les composants du premier module sont les suivants :

- stratégies du développement urbain
- gouvernement des collectivités locales
- politique du logement
- planification urbaine
- développement durable (santé, transport...)
- aspects sociaux
- management de projet

b) exemple du master « Etudes urbaines en régions méditerranéennes » (citation de la fiche de présentation)

« Le master d' « Etudes urbaines en régions méditerranéennes » forme des spécialistes en aménagement durable, capables de mener des études sur les territoires de type méditerranéen, marqués par un littoral

soumis à une forte poussée d'urbanisation et des arrière-pays en pleine mutation.

La formation délivrée par le consortium met en œuvre une forte complémentarité : l'aménagement et l'urbanisme, la science politique, la sociologie et les études territoriales, la géographie et l'histoire, l'architecture et l'urbanisme. Elle s'étend sur 4 semestres, soit 120 ECTS. Les langues d'enseignement sont l'espagnol, le français, l'italien et le portugais. Le nombre total d'étudiants admis est de 60 par an pour le consortium dont 13 des pays tiers.

La première année du programme des études est consacrée aux fondamentaux de l'analyse et du projet de territoire (2 x 30 ECTS). Le troisième semestre (30 ECTS) est enseigné comme spécialisation et débouche sur un diagnostic territorial collectif. Le quatrième semestre (30 ECTS) est consacré à la conception d'un projet territorialisé à partir du diagnostic et/ou à la rédaction d'un mémoire individuel, ainsi qu'à un stage. Les étudiants doivent suivre leur formation dans au moins deux établissements. Le consortium délivre un diplôme double ou multiple.

Pourront être candidats les étudiants titulaires d'un Bachelor ou d'une Licence (180 ECTS), obtenu dans les disciplines de l'aménagement, de l'architecture, de la géographie, de l'urbanisme ou dans une autre discipline admise en équivalence. Les candidats doivent avoir une maîtrise d'au moins deux des langues utilisées dans le consortium ».

Université partenaires :

UNIVERSITE PAUL CÉZANNE AIX-MARSEILLE III

UNIVERSIDAD DE SEVILLA

UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI GENOVA

UNIVERSIDADE TÉCNICA DE LISBOA

2. Les bourses nationales ou bilatérales

Certains Etats proposent des bourses au bénéfice des étudiants étrangers voulant poursuivre leurs études dans leur système éducatif.

Nous développerons trois cas significatifs, témoins de la diversité des approches nationales et des moyens d'action extérieure des Etats concernés.

1) Le cas de la France : une offre très homogène de bourses vers de nombreux pays pour les étudiants étrangers au travers du réseau diplomatique français

Les bourses du Gouvernement français sont allouées par le Ministère des affaires étrangères et européennes, pour des études, des stages ou des séjours linguistiques en France. La majorité d'entre elles sont attribuées par les Services de coopération et d'action culturelle des Ambassades et des Consulats généraux de France à l'étranger. Ce sont ces derniers qui sont les interlocuteurs des candidats et qui instruisent les demandes. Il existe des différences d'un pays à l'autre, qui reflètent fréquemment la nature des accords entre la France et le pays considéré. Il peut ainsi arriver que ces bourses soient distribuées dans le cadre d'accord de réciprocité (ou par l'exigence d'un cofinancement d'un établissement local: c'est le cas, entre de nombreux autres, de la Corée du Sud).

Cette approche n'épuise pas évidemment les aides possibles aux étudiants étrangers, qui, présents sur le territoire, peuvent accéder à de nombreux avantages comme leurs homologues français. Nous quittons alors le domaine des aides à la mobilité pour entrer dans celui des aides directes aux chercheurs de toute nationalité, traité par la suite.

2) Le cas de la Suisse : une mobilité étudiante ciblée

La Commission fédérale des bourses de la Confédération suisse offre à des étudiantes et étudiants étrangers des bourses d'études universitaires qui sont offertes sur la base de la réciprocité (nombre de bourses fixe par pays) ou dans le cadre d'un pool (offre de bourses à un groupe de pays). Ces bourses sont destinées à des étudiants déjà titulaires d'un diplôme universitaire (post gradués). Elles doivent leur permettre de parfaire leurs connaissances en Suisse ou d'y faire des travaux de recherche dans des domaines auxquels les universités suisses accordent une attention particulière.

On trouvera en annexe, dans la « boîte à outil » la liste des pays concernés.

3) Le cas de la Roumanie : une capacité d'accueil en développement au travers des institutions multilatérales.

La Roumanie, qui dispose d'un budget limité pour son système éducatif, a pourtant lancé une politique de mobilité favorisant les étudiants étrangers. Ce dispositif est essentiellement un geste politique à l'occasion de la rencontre des chefs d'états francophones (XIe sommet) à Bucarest en 2006, mais illustre l'ambition des organismes francophones de développer des échanges universitaires entre les pays les moins riches, dit « du Sud ».

Il est ainsi institué un système de bourse dit « Eugen Ionescu » soutenant la poursuite d'études doctorales et de recherche pour les ressortissants étrangers dans les institutions d'enseignement supérieur de Roumanie, membres de l'Agence universitaire de la Francophonie. Le but de ce programme est de permettre aux chercheurs et aux doctorants des pays du Sud membres de l'OIF, issus des établissements d'enseignement supérieur membres de l'AUF de bénéficier d'une formation de 3 à 10 mois dans les institutions d'enseignement supérieur roumaines, reconnues pour leur excellence dans des domaines d'enseignement et de recherche divers. La gestion effective de ces bourses est coordonnée par l'Agence universitaire de la Francophonie.

3. Les bourses de la coopération décentralisée.

Depuis 1992 les collectivités locales françaises ont la possibilité de conduire des programmes de coopération décentralisée. L'action extérieure des collectivités locales est particulièrement développée en France, qui compte pour l'année 2006, tous thèmes confondus, 1983 conventions entre ses collectivités et des collectivités étrangères, pour un montant d'aide supérieur à 300 million d'Euros. Il existe 89 conventions de coopération portant sur l'enseignement supérieur.

Dans ce cadre, les collectivités ont initié des actions visant à encourager la mobilité, poussées par les universités qui disposaient de leurs politiques internationale d'échange et encouragées par les programmes européens (Erasmus, Tempus...) dont la plupart des conseils régionaux abondent les bourses.

Une étude réalisée par l'ARF (Association des régions de France) met en évidence l'écart des budgets consacrés en 2000 à ces actions de mobilité, qui varient de 150 000 euros à 17 millions d'euros par an pour la région Rhône alpe soit la moitié du budget dédié par cette collectivité à son action internationale.

Ces bourses concernent aussi bien les flux sortants (aides aux étudiants inscrits en France et souhaitant faire un parcours d'étude, bref ou long, à l'étranger) que les flux entrants (accueil d'étudiants étrangers). Les destinations peuvent être ouvertes (cas de la Région Alsace) ou limitées aux régions pour lesquelles il existe déjà des accords publics de coopération.

Ces bourses sont ouvertes aux étudiants de toutes nationalités, mais il n'est en principe pas possible qu'un étudiant étranger inscrit en France bénéficie d'une bourse pour conduire une partie de ses études dans son pays d'origine.

Ces politiques sont variées mais il existe des efforts de pilotage stratégique et de coordination comme le démontre la création du Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants où participent des représentants des collectivités locales.

Nous notons ci après les programmes d'aide à la mobilité de trois collectivités ayant une politique soit importante, soit caractéristique dans ce domaine.

1) Rhône Alpes

La Région Rhône-Alpes a mis en place des programmes visant à faciliter la coopération scientifique avec certains pays et une concertation internationale sur la recherche, notamment :

- Le programme Explo'ra doc qui facilite la mobilité des chercheurs au tout début de leur carrière c'est-à-dire en cours de thèse. Ce programme prévoit un séjour d'au moins six mois dans un laboratoire situé à l'étranger.

L'objectif d'Explo'ra doc est de faciliter la mobilité de tous les étudiants en cours de doctorat en Rhône-Alpes, quel que soit l'organisme qui les rémunère (État, entreprises, Région, etc.) et quelle que soit leur destination.

Les bourses Explo'ra doc ne sont donc attribuées que dans le cadre des projets d'établissement que la Région a mis en place avec les établissements rhônalpins d'enseignement supérieur et de recherche.

- Le programme Mobilité internationale Rhône-Alpes (MIRA) qui favorise la coopération universitaire et scientifique avec le monde entier au travers d'aides pour la conduite de programmes conjoints de recherche.

Tous les thèmes de recherche sont recevables.

Sont éligibles les programmes de recherche présentés par les laboratoires publics de recherche de la Région, en partenariat avec un laboratoire de recherche de l'un des sites suivants : régions d'Europe Centrale et Orientale, d'Asie, d'Afrique, du Bassin Méditerranéen ou d'Amérique Latine, faisant l'objet d'une convention de coopération décentralisée ou d'un protocole d'accord – mémorandum ou programme de travail - avec le Conseil Régional Rhône- Alpes à savoir :

HONGRIE : Transdanubie du sud
POLOGNE : Malopolska

CHINE : Shanghai
INDE : Etat du Karnataka
LAOS : Khammouane
VIETNAM : Ho Chi Minh Ville, Dong Nai
MALI : Tombouctou-
SENEGAL : Saint-Louis
ALGERIE : Sétif, Annaba
LIBAN : Beyrouth-Tripoli
MAROC : Rabat-Sale
TUNISIE : Monastir
ARGENTINE : Province de Cordoba
BRESIL : Etat de Parana

L'aide est accordée pour un an et concerne les demandes de fonctionnement (frais de déplacements et de missions pour des collaborations internationales avec un taux de subvention de 80% du coût total), mais aussi d'accueil des doctorants :

La Bourse d'accueil à durée limitée (B.A.C.) qui finance la venue dans des laboratoires de recherche publics de chercheurs étrangers titulaires au moins d'un doctorat (de 3 à 10 mois maximum)

La Bourse Internationale de Recherche (B.I.R.) qui finance des chercheurs, déjà titulaires d'une thèse de recherche ou qui doivent la soutenir au cours de l'année universitaire en cours, souhaitant effectuer un séjour postdoctoral dans un laboratoire à l'étranger de 5 à 12 mois. Le montant peut être un complément de salaire ou un salaire reversé au candidat.

2) Alsace

Depuis 1992, année de sa mise en place, 17,2 M€ ont été consacrés au financement de bourses aux étudiants qui font un stage ou des études à l'étranger. Déjà plus de 14 200 étudiants ont bénéficié de ces bourses.

Les bénéficiaires sont les étudiants inscrits dans une formation diplômante d'un établissement d'enseignement supérieur en Alsace, de la 3e année après le BAC et jusqu'au BAC + 8, et effectuant des études ou un stage à l'étranger validé dans le cadre de leur cursus, dans le monde entier. Les séjours durent de 8 à 40 semaines avec un maximum de 32 semaines par séjour. Le montant de la bourse révèle un caractère simplement incitatif : 40 euros par semaine.

3) Ile de France

Parmi les très nombreuses actions de la région Ile de France, certaines correspondent plus exactement à notre propos :

L'Aide à la Mobilité Internationale des Etudiants (AMIE)

La Région donne aux étudiants franciliens les moyens de compléter leurs études à l'étranger (toutes destinations). Elle est accordée aux étudiants de certaines sections de BTS, des IUT, des 2e et 3e cycles des 17 universités publiques franciliennes, de l'Institut d'Études Politiques, de

l'Institut National de Langues et Civilisations Orientales, des écoles d'ingénieurs, d'architecture, de commerce et de gestion.

La bourse Master Île-de-France

Elle s'adresse aux étudiants de niveau Master issus des 13 régions du monde avec lesquelles la Région a conclu un accord de coopération prioritaire. En 2006, le bénéfice de ces bourses a été étendu à tous les étudiants du Brésil, du Chili, de l'Inde, de la Russie et d'Afrique du Sud. D'un montant de 10 100 € par an, la bourse Master peut être attribuée pour une durée de 12 à 24 mois. Tous les boursiers de la Région sont logés à la Cité internationale universitaire de Paris.

L'aide à l'accueil et au logement des chercheurs étrangers

La Ville de Paris a décidé de créer, depuis 2003, un système de bourses qui s'adresse à des chercheurs étrangers, en priorité post-doctorants, dont l'accueil est recherché par un laboratoire public de recherche parisien pour une période limitée. L'appel d'offres concerne les chercheurs de nationalité étrangère. Il accorde une priorité à des chercheurs juniors (post-doctorants moins de cinq ans après leur thèse) pour des séjours pris en charge pour un minimum de trois mois et d'un maximum de 11 mois. Un certain nombre de bourses pourront toutefois être attribuées (un tiers au maximum) à des chercheurs seniors pour des durées de prise en charge de deux mois à 6 mois. Les candidats doivent être titulaire d'un doctorat (PhD) et être affiliés à une structure de recherche dans leur pays, où ils doivent impérativement résider et travailler. Les candidats résidant déjà en France ne sont pas éligibles. Les durées de prise en charge pourront faire l'objet d'ajustement selon les nécessités du projet scientifique. Ce point sera apprécié par la commission de sélection. Les montants indicatifs sont, pour les post-doctorants : 2500 EUR nets et les chercheurs seniors 3000 EUR nets mensuels

Le soutien aux thèses menées en cotutelle internationale

Pour encourager la création de coopérations durables entre laboratoires de recherche franciliens et leurs partenaires étrangers, la Région accorde un soutien spécifique aux laboratoires s'engageant dans l'encadrement de thèses réalisées en cotutelle.

Cet outil pourrait être particulièrement intéressant dans le cadre du réseau Est-Ouest, pour donner une suite plus large à l'action conduite en 2006 de détection de sujets de thèses « déficitaires » pour la recherche en transport (en particulier les thèmes traitant les marchandises en ville).

D'autres pays ont laissé à leurs collectivités territoriales ou à leurs équivalents la possibilité de mener une politique d'accueil spécifique. On citera par exemple le cas du Canada avec certains dispositifs

4. Les bourses spécialisées

La notion de bourse spécialisée se situe à la frontière entre les bourses d'études et les programmes de subvention pour la conduite de projets spéciaux. C'est bien un étudiant qui reçoit une aide pour conduire ses études, mais son attribution se situe dans le cadre d'une

démarche en vue de renforcer un programme de recherche qui est identifié au moment de la demande. La notion de mobilité devient un élément secondaire. Nous avons relevé à titre d'exemple deux programmes ciblés sur la recherche dans le domaine des transports, et quatre des principaux programmes internes français d'aide à la recherche sur programmes pour les doctorants, ouverts à notre connaissance sans limitation de nationalité et sans notion de réciprocité.

1) *les bourses de l'AHICF*

L'Association pour l'histoire des chemins de fer en France (AHICF) accorde des bourses d'études, dont le montant peut atteindre 2 500 Euros (2008), aux étudiants qui consacrent leurs travaux au domaine ferroviaire, quelle qu'en soit la discipline, pourvu que leur travail comporte un travail de recherche sur sources originales et une dimension historique.

Les bourses peuvent être accordées à des travaux portant sur des sujets communs (transports par rail et électricité, postes, télécommunications, défense...).

2) *les bourses TRANSPORTNET-MARIE CURIE*

Dans le cadre des « Marie Curie fellowships » (étudiés plus loin) TRANSPORTNET, un réseau constitué de plusieurs organismes de recherche en transport (Lyon, Gênes, Anvers, Karlsruhe, Delft, EPFL de Lausanne, Egée –Chio, Lisbonne) s'organise pour proposer des bourses destinées aux jeunes chercheurs. Elles permettent de financer deux d'études à temps plein via des bourses de résidence, de voyage et de mobilité. Deux promotions de 8 étudiants ont été d'ores et déjà sélectionnées. Le programme propose entre autres module les enseignements suivants : Mobilité Urbaine (Gênes), Cours avancés d'économie et de gestion maritime et portuaire (Genève, Anvers), Economie des transports maritimes (Anvers, Delft).

3) *Les contrats du CNRS (dites Bourses BDI)*

Le CNRS a renforcé son action en matière de bourses de formation à / par la recherche et on retrouve aujourd'hui plusieurs programmes permettant d'atteindre cet objectif.

Bourses BDI PED

Il s'agit de Bourses de Doctorat pour Ingénieurs réservées aux ressortissants des pays en développement. Ces bourses de thèse sont destinées à de jeunes scientifiques originaires de la zone de solidarité prioritaire (détaillée plus bas), ayant effectué leurs études dans leur pays d'origine ou en France. Une priorité est donnée aux ressortissants des pays en développement francophones avec lesquels le CNRS a signé un accord de coopération et développe des projets de recherche conjoints. Les bénéficiaires de ces bourses seront accueillis dans l'une des formations relevant du CNRS (unités propres ou associées), avec une priorité donnée aux

formations développant des programmes de recherche avec des équipes scientifiques des PED (Pays en développement) de la ZSP (Zone de solidarité prioritaire) dont la liste est la suivante :

Proche Orient : Liban, Territoires autonomes palestiniens, Yémen

Afrique du Nord : Algérie, Maroc, Tunisie.

Afrique sub-saharienne et Océan indien : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-Equatoriale, Kenya, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, R.D. du Congo, Rwanda, Sao-Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Léone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zimbabwe.

Asie : Cambodge, Laos, Vietnam.

Caraïbes : Cuba, Haïti, République Dominicaine.

Amérique latine : Surinam.

Pacifique : Vanuatu.

Les doctorats peuvent être dirigés par une équipe mixte de professeurs : professeurs français et professeurs du pays d'origine du boursier (cotutelle). Ils peuvent, si le sujet le permet, donner lieu à des travaux réalisés pour partie en France et pour partie dans le pays d'origine. Le montant mensuel brut de ces bourses est actuellement de 1 757,00 Euros.

Bourses pour doctorants

Dans le cadre de sa mission de formation à et par la recherche, le CNRS accueille les doctorants qui souhaitent préparer une thèse à l'issue d'un troisième cycle d'études.

Ces étudiants doivent être titulaire d'un master, ou équivalent permettant une inscription en école doctorale, depuis moins de 2 ans, avoir un projet de recherche et éventuellement, disposer d'un partenaire s'engageant à cofinancer le recrutement (entreprise, région, autres organismes...). Les sujets de recherche sont alors choisis en concertation avec le CNRS, une entreprise et une région donnée. Un contrat est établi entre le partenaire et le CNRS précisant les participations des deux parties, le déroulement des travaux de recherche, les publications, la propriété industrielle. Il s'en suit une affectation auprès d'un laboratoire de recherche du CNRS, un contrat de travail pouvant couvrir une durée de 3 ans, avec une rémunération brute forfaitaire de 1 757 €.

Bourses pour Post-doctorants

Le CNRS recrute à durée déterminée des chercheurs qui viennent de soutenir leur thèse afin de leur donner une première expérience de recherche au sein de ses laboratoires.

Désignés comme post-doctorants, il s'agit de jeunes docteurs, réalisant une mobilité à partir de leur laboratoire de formation initiale, auxquels le CNRS offre l'acquisition d'une expérience complémentaire de recherche de haut niveau, et une préparation optimum, sans rupture après la fin de thèse, à un recrutement ultérieur dans une entreprise ou un laboratoire académique français ou étranger.

Les candidats doivent être titulaires d'une thèse depuis moins de deux ans, avoir un projet de recherche et ne pas avoir exercé antérieurement une activité de recherche au sein de l'unité d'accueil visée. Ils bénéficient alors d'une affectation auprès d'un laboratoire de recherche du

CNRS, d'un contrat de travail d'une durée de 1 an ou de 2 ans avec une rémunération brute forfaitaire de 2 500 €.

Pour les deux types d'allocations, le recrutement se fait en principe par le biais de campagnes nationales, mais peut être effectué en dehors de cette campagne au sein des unités du CNRS. Ils sont réalisés dans le cadre de projets de recherche financés exclusivement par des ressources externes. Les doctorants doivent alors répondre aux mêmes conditions et sont accueillis selon les mêmes modalités d'accompagnement.

4) *Les aides des conventions CIFRE*

Ce dispositif est en pleine croissance et correspond bien aux stratégies des différents acteurs. Il permet de soutenir le recrutement de jeunes chercheurs dans des départements de R/D des entreprises, tout en leur permettant de finir leur thèse.

Les conventions CIFRE s'adressent aux entreprises qui s'engagent à confier à un jeune diplômé (Bac+5) un travail de recherche en liaison directe avec un laboratoire extérieur. L'entreprise signe un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée de 3 ans (article D 121.1d du Code de Travail) et verse à son "jeune Cifre" un salaire supérieur ou égal à 23 484 euros (salaire annuel, brut, hors charges patronales). Le projet de recherche, devra, en parallèle, mener à soutenance de thèse de doctorat. Le laboratoire doit être un organisme reconnu implanté dans une université, une école, un organisme public de recherche, un centre technique. Ce peut être un laboratoire étranger. Il doit pouvoir encadrer efficacement le candidat de façon à lui donner une formation par la recherche de qualité.

L'entreprise devra obtenir une autorisation de travail à temps plein Pour les diplômés non ressortissants de l'Union européenne.

Pendant les trois ans que dure la Convention, l'entreprise se voit attribuer une subvention forfaitaire annuelle de 17 000 euros, que lui verse l'Association nationale de la recherche technique (ANRT), responsable de la gestion et de l'animation des conventions Cifre, pour le compte du ministère chargé de la Recherche

Ce dispositif existe depuis 25 ans et a donné lieu à quelque 12 000 conventions. Les résultats sont positifs pour ses deux aspects, une très grande partie des jeunes salariés parvenant à soutenir leur thèse, tandis que près de la moitié d'entre eux sont recrutés définitivement dans l'entreprise partenaire. Presque tous les candidats arrivent par la suite à continuer leur carrière professionnelle par un emploi stable.

5) *L'allocation de recherche*

L'allocation de recherche constitue un contrat à durée déterminée passé entre l'Etat et un doctorant afin de permettre à ce dernier de se consacrer pleinement et exclusivement à ses

travaux de recherche pour la préparation de sa thèse. Sa durée est d'un an, renouvelable tacitement deux fois.

Les allocations de recherche sont attribuées aux écoles doctorales. L'organisation de la procédure de recrutement relève de leurs compétences.

Le candidat à une allocation de recherche doit moins de 25 ans et avoir obtenu son master en France ou un diplôme équivalent dans un pays signataire de l'accord relatif à l'Espace européen de l'enseignement supérieur (outre par les pays membres de l'Union européenne, cet accord a été signé par l'Albanie, la principauté d'Andorre, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la fédération de Russie, la Géorgie, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine, la Moldavie, la Norvège, la Serbie-Monténégro, la Suisse, la Turquie, l'Ukraine, l'Etat du Vatican).

Le montant de l'allocation est de 1 658.25€ bruts mensuels à compter du 1er mars 2008. Il est désormais indexé sur l'évaluation des rémunérations de la fonction publique.

6) *Les doctorants conseil*

Il s'agit d'un dispositif pilote qui, compte tenu du succès rencontré devrait être généralisé. Il portait sur 500 contrats possibles ouverts pour 2008.

Partant du principe que les compétences acquises par les doctorants au cours de leurs études constituent une expertise pouvant être valorisée sur le secteur marchand, le dispositif de doctorant conseil donne la possibilité aux intéressés de réaliser des missions rémunérées auprès de clients, accompagnées ou non d'une activité d'enseignant.

La mission peut être effectuée dans une entreprise, une administration ou une collectivité territoriale, en parallèle à un travail de doctorat au sein d'une unité de recherche.

Le thème de cette mission se situe dans le domaine des compétences acquises par le doctorant tout au long de son parcours mais ne présente pas nécessairement un lien direct avec son sujet de recherche.

Peuvent être bénéficiaires tous les doctorants recruté sur un contrat à durée déterminée (allocation de recherche du ministère, d'un organisme de recherche, d'une région...) pouvant être couplée à un MIES (monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur). Cette disposition permet au doctorant d'alterner monitorat d'enseignement supérieur et des missions de doctorant-conseil.

Le doctorant peut ou doit réaliser une ou des missions d'une durée totale annuelle de 32 jours. Ces missions peuvent être accomplies tout au long de l'année selon des modalités adaptées à chacune des missions et compatibles avec le travail de recherche du doctorant. Afin de s'initier aux fonctions d'enseignement, le doctorant-conseil pourra être associé à l'accomplissement d'un service d'enseignement en premier cycle avec l'appui d'un tuteur. Cette association sera déduite de la charge horaire incombant au doctorant-conseil (dans la proportion de 2 HETD = 1 journée de mission en entreprise).

La rémunération du doctorant-conseil est égale à celle du moniteur de l'enseignement supérieur, soit 4020 € brut annuel, versés mensuellement par l'université.

A2 La coopération pédagogique

1. Les programmes de coopération européens

Le programme de base de la coopération entre les établissements de l'Union européenne et ceux des pays tiers est le programme Tempus, ou schéma de mobilité pour les études universitaires. Ce programme a connu plusieurs générations (de I à IV). Il n'était pas spécifiquement tourné vers la mobilité étudiante mais plutôt vers des schémas d'échange de savoir entre Etablissements ou entre personnel enseignants. Cependant, un nombre important d'action de mobilité étudiante ont pu avoir lieu grâce à lui. Cette exclusion semble cependant se renforcer pour la dernière génération de programme (Tempus IV) qui écarte clairement la mobilité étudiante dans son dernier appel à projet.

C'est la raison pour laquelle nous le classons maintenant parmi les actions de coopération pédagogique.

Les contours de la nouvelle génération (Tempus plus, ou Tempus IV) ne sont pas encore totalement définis. Les informations qui suivent sont donc appelées à évoluer.

L'objectif de base du programme Tempus est l'établissement d'une zone de coopération et de modernisation dans le domaine de l'enseignement supérieur entre l'Union européenne et les pays voisins. Cette notion de voisinage est extensive et concerne jusqu'à certain pays d'Asie centrale.

Le constat initial reposait sur la différence de niveau entre les organisations universitaires e la communauté et celle des pays voisins. Cette différence est encore rappelée en 2008 « En dépit des efforts de réforme déjà déployés, l'enseignement supérieur reste confronté, dans les pays couverts par le programme Tempus, à une série de problèmes structurels:

- systèmes de gouvernance centralisés
- infrastructure obsolète,
- spécialisations étroites
- universités isolées du monde du travail et de la société civile
- enseignants peu considérés et aux compétences désuètes
- programmes d'enseignement inadaptés
- insuffisance des capacités et absence de données fiables pour l'élaboration des politiques »

A l'origine, Tempus était donc un schéma de coopération adapté aux besoins des démocraties nouvelles en Europe centrale. Etabli en 1990 après la chute du mur de Berlin il a servi à former une nouvelle génération de cadre des Universités et à aider à l'introduction de nouveaux schémas d'enseignement. Un des aspects fort a été l'assistance à la rédaction de curriculum vitae destiné à la nouvelle économie de marché, ou encore, à améliorer la gouvernance universitaire.

De 1990 à 2006 le programme Tempus a financé 6500 projets, associant 2000 universités européennes et des pays partenaires. Entre 2000 et 2006, 788 JEP (projets conjoints interuniversitaires) et 1492 dossiers de mobilité furent conclus, ainsi que 270 mesures complémentaires.

Les catégories d'actions du nouveau programme Tempus sont développées ci après. Cette liste, quoique longue, décrit bien la multiplicité des projets qui peuvent être générés.

Composant 1 : les projets conjoints ou projets communs

Les projets communs s'appuieront sur des consortia multilatéraux réunissant des établissements d'enseignement supérieur de l'UE et des pays partenaires. Ils visent au transfert de connaissances entre les universités de l'UE et des établissements situés dans les pays partenaires, de même qu'entre établissements de pays partenaires s'il y a lieu.

- Réforme des programmes d'enseignement

- adapter, moderniser et restructurer les programmes d'enseignement existants ou développer, tester, instaurer/accréditer de nouveaux cursus, et diffuser les résultats;
- élaborer et mettre en place des programmes d'études délivrant un diplôme double ou multiple, ou un diplôme commun;
- instaurer les modalités de la reconnaissance entre les établissements d'enseignement supérieur de l'UE et des pays partenaires.

- Réforme de la gouvernance

- moderniser les capacités, la gestion et la gouvernance des établissements
- promouvoir une culture d'assurance qualité

- Enseignement supérieur et société

- renforcer le rôle des établissements d'enseignement supérieur dans la société
- promouvoir le «triangle de la connaissance» (éducation – recherche – innovation) au niveau des universités;
- favoriser les liens entre les établissements d'enseignement supérieur et le marché du travail

- Réseaux thématiques

Les réseaux thématiques ont pour objectif principal de relever le niveau de qualité et de définir et développer la dimension européenne d'une discipline universitaire ou d'un domaine d'étude donné, d'un thème à caractère interdisciplinaire/multidisciplinaire, ou d'autres questions d'intérêt commun (gestion des universités, assurance qualité, etc.).

Les réseaux thématiques peuvent organiser des activités destinées à:

Cartographier et améliorer l'enseignement:

- Décrire, analyser et comparer les méthodes pédagogiques existantes.
- Mettre au point et tester de nouvelles méthodes d'enseignement.
- Recenser les matériels pédagogiques existants et mettre ces informations à la disposition des membres du réseau grâce à des bases de données.
- Produire ou mettre à jour, traduire et diffuser de nouveaux matériels pédagogiques.
- Mener des activités dans le domaine de l'assurance qualité.

Faciliter la coopération:

- Évaluer la qualité de la coopération, identifier les besoins et les obstacles, et proposer des solutions.
- Développer des outils de coopération (utilisation de l'ECTS, nouveaux types de coordination, stratégies d'internationalisation).
- Promouvoir la mise au point de modules européens.

Composant 2 : Mesures structurelles

Les mesures structurelles sont des interventions destinées à soutenir la réforme structurelle des systèmes d'enseignement supérieur et le développement stratégique des structures au niveau national en tant que priorités clairement établies par les autorités compétentes des pays partenaires.

Les mesures structurelles visent à :

- contribuer au développement et à la réforme des structures et systèmes nationaux d'enseignement supérieur des pays partenaires, y compris la mise en place d'instances, organisations ou associations représentatives;
- améliorer la qualité et la pertinence des structures et systèmes d'enseignement supérieur dans les pays partenaires, et à renforcer leur convergence avec les évolutions intervenant au sein de l'UE;
- soutenir les réseaux d'établissements d'enseignement supérieur ou les groupes de travail nationaux ou ministériels en charge de la réforme de l'enseignement supérieur.

- Réforme de la gouvernance

- systèmes nationaux de certification et de qualification;
- admission des étudiants, services aux étudiants et participation;
- licences et accréditation;
- élaboration de normes nationales d'assurance qualité tenant compte des références et
- lignes directrices développées en mai 2005 à Bergen en matière de qualité (processus de Bologne);
- questions juridiques portant sur l'autonomie, la responsabilisation et le financement du système d'enseignement supérieur.

- Enseignement supérieur et société

- lien entre le système d'enseignement supérieur à vocation générale et le système avancé d'enseignement et de formation professionnels, d'une part, et le monde du travail, d'autre part;
- le renforcement des capacités de l'administration publique en vue de l'élaboration d'une politique de réforme et de nouvelles dispositions législatives en matière d'enseignement supérieur.

La première tranche de financement, au début de 2008, était de 51 millions d'euros. Une seconde tranche devrait être ouverte en fin 2008.

Les principaux changements avec les anciens programmes sont :

- des priorités nouvelles en matière de coopération, mieux en phase avec les autres priorités de l'Union
- des exigences plus strictes en matière de coopération (au moins 5 établissements impliqués)
- une définition des personnes éligibles plus large
- des projets jusqu'à 1,5 millions d'euros

Pour le réseau francophone, cet outil peut servir au renforcement de l'enseignement et de l'organisation d'une discipline nouvelle (par exemple, la logistique, ou l'aménagement du territoire) entre membres du réseau.

Le programme TEMPUS rend ainsi possible une stratégie d'harmonisation des filières liées au transport et à la logistique, ce qui peut conduire au renforcement du nombre d'étudiants abordant ces carrières, un objectif véritablement essentiel pour l'ensemble des acteurs du transport.

2. Les cotutelles

Les cotutelles demeurent le moyen le plus simple d'organiser la mobilité étudiante au niveau de la thèse. L'arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse définit comme suit ce type d'opération :

Article 1

Afin de conforter la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et de développer la coopération internationale, un établissement d'enseignement supérieur français autorisé à délivrer le doctorat peut conclure avec un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur étrangers, bénéficiant dans leur pays des mêmes prérogatives, une convention visant à organiser une cotutelle internationale de thèse dans les conditions fixées par le présent arrêté.

Article 2

La cotutelle internationale de thèse vise à conforter la dimension internationale des écoles doctorales, à favoriser la mobilité des doctorants dans des espaces scientifiques et culturels différents et à développer la coopération scientifique entre des équipes de recherche françaises et étrangères.

Des possibilités de financements (qui ne sont pas automatiques) peuvent exister de part et d'autre.

Voici un exemple pour les thèses franco québécoises :

Le programme Frontenac, côté canadien, a pour vocation de soutenir et d'encourager la mobilité des doctorants inscrits en cotutelle de thèse franco-québécoise. 10 étudiants français et 10 étudiants québécois sont sélectionnés chaque année et bénéficient d'une aide financière pour leur déplacement et leur séjour au Québec / en France, soit 3 mois de bourse et 1 billet d'avion par an pendant 3 années consécutives au maximum

Le programme Lavoisier, côté français, peut soutenir l'étudiant pendant cette période (il n'est pas limité au seul Québec).

Les différentes aides ne sont pas cumulables.

B. La coopération sur projet : des financements de réseaux aux politiques de recherche

Dans le domaine de la coopération sur projet, le Consultant a relevé plusieurs évolutions qui confortent les initiatives scientifiques internationales :

- une multiplication des réseaux d'organismes et d'établissement, qui est désormais permise facilement par les NTIC
- un souci des grands programmes de recherche de s'ouvrir aux apports des laboratoires étrangers (cette ouverture est parfois obligatoire et dictée par les accords internationaux) et de mettre en œuvre des programmes exploratoires ou des programmes spécifiques vers des zones géographiques où l'accès aux financement est moindre (pays de l'Ouest des Balkans par exemple).

Les différents « espaces de recherche » ainsi constitués s'équipent alors d'outils financiers permettant une meilleure organisation de leur travail à l'échelle internationale.

1. L'espace de recherche francophone : mobilités professionnelles, réseaux et manifestations

L'espace de recherche francophone s'organise progressivement, porté par la volonté de certains états participants aux organisations internationales francophones d'assurer davantage de soutien à leurs recherches. Cet espace est néanmoins fortement lié à des politiques d'aides publiques au développement des Etats les moins favorisés. S'il n'est pas réaliste de le considérer comme un espace scientifique « alternatif » pouvant dupliquer un espace de recherche international dominé par la langue anglaise, il peut être considéré comme un médium satisfaisant pour organiser des actions et développer des échanges thématiques ponctuels entre pays d'expression francophone, et en particulier, entre des nations ne figurant pas parmi les pays riches.

Les possibilités financières des outils que nous citons sont modestes et ne constituent, pour la plupart, que des appuis partiels à des initiatives qui doivent posséder leur dynamique scientifique et financière autonome.

1) Mobilités

L'AUF propose, dans le cadre de ses bureaux régionaux, un outil d'aide à la mobilité de scientifiques reconnus dont l'objectif est de favoriser leur participation à des réseaux scientifiques, institutionnels ou associatifs, sociétés savantes... de manière à valoriser et à promouvoir le développement de la science en français.

Ils permettent de soutenir prioritairement les universitaires « du Sud » qui feront état d'une contribution scientifique à l'occasion notamment de congrès, colloques, journées scientifiques, etc.

2) Réseaux

L'AUF a mis en place des *réseaux de chercheurs thématiques*.

Ces réseaux, animés par un Comité scientifique international, apportent leur soutien à des recherches multilatérales, organisent des colloques « Journées scientifiques », des animations scientifiques régionales et des séminaires de formations pour doctorants et contribuent à l'élaboration d'outils d'information scientifique et technique en langue française (manuels, monographies, actes de journées scientifiques, sites internet, bulletins d'information, banques de données, répertoires).

Les chercheurs des réseaux sont regroupés dans un répertoire des chercheurs.

Les « *Réseaux institutionnels* » sont des regroupements, par champs disciplinaires, d'établissements d'enseignement supérieur, composantes d'institutions (facultés, écoles, instituts).

Les réseaux institutionnels ont vocation à réunir, sans exclusive, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la spécialité concernée représentés par leurs directeurs ou doyens en exercice. Ils contribuent alors à améliorer la formation universitaire dans les disciplines concernées et alimentent la communauté universitaire francophone en information spécialisée dans leur domaine d'activité.

L'AUF soutient annuellement des projets proposés par ces réseaux dans le cadre d'une convention annuelle stipulant les actions soutenues. Les réseaux mobilisent également des soutiens auprès d'autres partenaires.

L'action des réseaux peut tendre à :

- La valorisation de la production et de la diffusion de la science en français
 - Le répertoire des experts et des chercheurs,
 - Annuaire des formations,
 - Répertoire des thèses, publications scientifiques en français, documentation scientifique informelle...
- La contribution au renforcement des établissements du Sud dans leur mission de formation et de recherche
 - Évaluation de formations, identification des besoins (scientifiques, pédagogiques, logistiques...), identification de ressources humaines,
 - Promotion et diffusion de nouvelles méthodes pédagogiques,
 - Appui à la formation des enseignants, des personnels administratifs et techniques des établissements (Bibliothécaires par exemple),
 - Aide à l'harmonisation des cursus (appui aux réformes, aide à la reconnaissance des diplômes, mise en œuvre d'équivalences...),
 - Organisation de manifestations (rencontres, colloques, séminaires, universités d'été...).

Une réflexion pourrait intervenir au sein du réseau de socio-économie des transports pour savoir s'il participe à cette dynamique.

3) Outils de communication

Des envois de livres et de manuels en français viennent en soutien de plusieurs actions de l'AUF

L'action d'appui de l'Agence universitaire de la Francophonie aux manifestations scientifiques a pour finalité de promouvoir la science en français et d'apporter un soutien aux réseaux universitaires et scientifiques qui démultiplient la coopération universitaire francophone, contribuent à son rayonnement international et renforcent la solidarité et le partage des savoirs entre les établissements universitaires.

Dans le cadre de cette mission, le soutien de l'AUF se traduit par un appui aux manifestations scientifiques en s'attachant prioritairement à promouvoir :

- la participation de scientifiques du Sud et de l'Est apportant une contribution à la manifestation (communication en français qui donnera lieu à une publication dans les Actes de la manifestation)
- l'édition et la diffusion des actes en français (de préférence sur support électronique, CD-Rom ou Internet)
- la promotion de la langue française dans des manifestations scientifiques multilingues (traduction, interprétariat, etc.)

L'appui de l'Agence à des manifestations scientifiques est ouvert de façon permanente dans le cadre des appels régionaux permanents, mis en œuvre à l'initiative de chacun des neuf bureaux régionaux de l'AUF.

2. L'espace de recherche européen

L'idée d'un espace européen de la recherche est clairement formulé dans la Communication de la Commission du 18 janvier 2000 *COM (2000) 6 final* qui déplorait que l'effort de recherche européen ne soit que la simple addition des efforts des membres de l'Union Européenne et souhaitait décloisonner et mieux intégrer l'espace scientifique et technologique européen.

Une telle configuration devait rassembler l'indispensable "masse critique" dans les grands domaines de progrès des connaissances, de réaliser des économies d'échelle, de mieux allouer globalement les ressources et de réduire les externalités négatives liées à la mobilité insuffisante et la mauvaise information des acteurs.

A ce jour, l'espace européen de recherche, terme pris dans son acception institutionnelle, se constitue essentiellement autour des priorités du programme cadre pour la recherche (avec un montant pour sa 7^{ème} édition de plus de 50 milliards d'euros) sur la période 2007-2013 et de divers réseaux de contact et outils qui constituent des points d'observations (ERA Watch, ERA Net) avec l'ambition de devenir dans le futur des organes d'échange et de coopération dans le cadre d'une politique de recherche et pour les chercheurs, d'un marché du travail, sinon unifié, du moins correctement coordonné.

C'est donc essentiellement aux priorités du programme cadre pour le transport auquel il convient de se référer.

1) l'organisation générale du 7^{ème} programme cadre

Au cœur du 7^e PC se trouve le programme «*Coopération*», qui représente les deux tiers du budget total soit 32,413 milliards d'euros. Il favorise la recherche collaborative à travers l'Europe et d'autres pays partenaires par le biais de projets menés par des consortiums transnationaux constitués d'entreprises et de milieux universitaires. La recherche s'appliquera à dix domaines thématiques clés. Le transport est le 8^{ème} thème:

- santé;
- alimentation, agriculture et pêche et biotechnologie;

- technologies de l'information et de la communication;
- nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles ;
- technologies de production;
- énergie;
- environnement (changement climatique inclus);
- transports (aéronautique comprise);
- sciences socio-économiques et humaines;
- espace;
- sécurité.

D'autres blocs thématiques peuvent éventuellement concerner la recherche pour les transports :

Idées (environ 7200 ME)

Le programme «Idées» soutient la «recherche exploratoire» sur la seule base de l'excellence scientifique. Cette recherche peut être menée dans tous les domaines de la science ou de la technologie, y compris l'ingénierie, les sciences socio-économiques et les sciences humaines.

Le programme «Idées» sera mis en œuvre par le Conseil européen de la recherche (CER) et doit assurer des investissements à hauts risques et à grande influence de la recherche en soutenant les meilleures recherches scientifiques ainsi que des disciplines nouvelles.

Bourses du CER

Deux types de *bourses du CER* seront disponibles, tous deux reposant sur une approche ascendante, sans priorité prédéterminée, dans toutes les disciplines de recherche:

- Les bourses de recherche pour chercheurs indépendants débutants du Conseil européen de la recherche (CER). L'objectif vise à fournir un soutien adapté aux carrières indépendantes d'excellents chercheurs. Il s'agit de chercheurs basés en Europe ou expatriés vers celle-ci ou les pays associés, et en sont au stade de la création de leur première équipe ou programme de recherche, quelle que soit leur nationalité.
- Les bourses de recherche pour chercheurs avancés du Conseil européen de la recherche (CER). L'objectif est de soutenir les projets de recherche de pointe menés par des chercheurs confirmés, au sein de l'Union européenne et des pays associés, quelle que soit leur nationalité.

Personnes (4750 M. d'euros)

Le programme «Personnes» (4750 M. d'euros) soutient la mobilité et le développement de la carrière des chercheurs, tant au sein de l'Union européenne qu'au niveau international. Mis en place à travers une série d'actions Marie Curie, le programme octroie des bourses et met en place des mesures destinées à aider les chercheurs à bâtir leurs compétences et leurs capacités tout au long de leur carrière:

- formation initiale des chercheurs — Réseaux Marie Curie;
- partenariats et passerelles entre les entreprises et les milieux universitaires;
- cofinancement des programmes de mobilité nationaux, régionaux et internationaux;
- bourses intra-européennes;

- composante internationale: bourses «sortantes» et «entrantes», régime de coopération internationale, bourses de réintégration;
- prix Marie Curie.

Capacités (4097 ME)

Le programme «Capacités» renforce les capacités de recherche dont a besoin l'Europe pour devenir une économie prospère fondée sur la connaissance. Il couvre les domaines suivants:

- infrastructures de recherche;
- recherche au profit des PME;
- régions de la connaissance;
- potentiel de recherche;
- la science dans la société;
- activités spécifiques de coopération internationale.

Ces programmes sont engagés selon certaines modalités de financement (financement de projets en équipes, de mesure de soutien à l'organisation, financement d'un laboratoire) et selon le principe strict du cofinancement avec un taux de participation d'au maximum 75%.

En règle générale, la participation au 7e PC est ouverte à n'importe quel pays du monde, mais ce principe rencontre des limitations naturelles selon la discipline et l'objet de l'initiative, les pays les plus riches hors Union européenne ne disposant d'aides que de façon exceptionnelle.

2) Quelles sont les priorités concernant la recherche en transport ?

a) Pour le volet «Coopération» le budget pour le transport (aéronautique incluse) s'élève à 4180 Millions d'euros.

Un schéma général présente les différents thèmes de travail :

- Aéronautique et transport aérien (réduction des émissions, travaux sur les moteurs et carburants de substitution, gestion du trafic aérien, sécurité du transport aérien et aviation écologique)
- Transport terrestre durable: rail, route et voies navigables (mise au point de moteurs et d'autres systèmes de propulsion propres et performants, réduisant ainsi l'impact des transports sur les changements climatiques, transport régional et national intermodal, véhicules propres et sûrs, construction et maintenance des infrastructures, architectures intégratrices)
- Appui au système européen de navigation mondiale par satellite Galileo et EGNOS (services de navigation et de datation précis, utilisation rationnelle de la navigation par satellite)

Ce schéma général contient une approche de détail qui fait l'objet, point par point, d'appels à proposition avec un montant indicatif de dotation. La lecture des différents appels à proposition

montre l'évolution du schéma général, les différentes dotations annuelles et les points de travail spécifiques où sont attendues les contributions scientifiques. Les modes d'intervention et les questions de procédures sont spécifiés pour chaque point.

Différents appels à proposition échus

Références de l'appel	thème	Date de lancement	Date de clôture
FP7-SST-2008-TREN-1	FP7- SUSTAINABLE SURFACE TRANSPORT (SST) 2008 TREN 1	2007-11-30	2008-05-07
FP7-AAT-2007-RTD-1	FP7- AERONAUTICS and AIR TRANSPORT (AAT) - 2007- RTD-1	2006-12-22	2007-05-03
FP7-AAT-2007-TREN-1	FP7- AERONAUTICS and AIR TRANSPORT (AAT) - 2007- TREN-1	2006-12-22	2007-05-03
FP7-AAT-2008-RTD-1	FP7 - AERONAUTICS and AIR TRANSPORT (AAT) - 2008 - RTD-1	2007-11-30	2008-05-07
FP7-ERANET-2007-RTD	ERA-NET / ERA-NET Plus Call 2007	2006-12-22	2007-07-31
FP7-ERANET-2008-RTD	ERA-NET / ERA-NET PLUS Call 2008	2007-11-30	2008-08-12
FP7-GALILEO-2007-GSA-1	FP7-GALILEO-2007-GSA-1	2007-11-15	2008-02-29
FP7-SST-2007-RTD-1	FP7-SUSTAINABLE SURFACE TRANSPORT (SST)-2007-RTD-1	2006-12-22	2007-06-05
FP7-SST-2007-TREN-1 05June	FP7-SUSTAINABLE SURFACE TRANSPORT (SST) -2007-TREN-1	2006-12-22	2007-06-05
FP7-SST-2007-TREN-1 28June	FP7-SUSTAINABLE SURFACE TRANSPORT (SST) -2007-TREN-1	2006-12-22	2007-06-28
FP7-TPT-2007-RTD-1	FP7-TRANSPORT (TPT)-2007-RTD-1	2006-12-22	2007-05-03
FP7-TPT-2008-RTD-1	FP7-Transport (TPT)-2008-RTD-1	2007-11-30	2008-05-07
FP7-SST-2008-RTD-1	FP7-SUSTAINABLE SURFACE TRANSPORT (SST)-2008-RTD-1	2007-11-30	2008-05-07

b) les volets « non ciblés »

A priori les thèmes relatifs au transport et à l'organisation de la recherche en transports ne sont pas exclus de ces volets de soutien.

Nous porterons l'accent sur le volet de la mobilité ouvert par les actions Marie Curie. Contrairement aux actions de type pédagogique abordées au chapitre précédent, ces actions nous semble davantage relever de l'appui à la recherche plutôt qu'à un objectif de contrôle des flux d'étudiant.

3) Le volet intitulé « People » : les actions Marie Curie pour la mobilité des chercheurs

Ce volet comprend une série d'aides formulées sous les intitulés suivants :

Formation initiale des chercheurs: améliorer, notamment, les perspectives de carrière des jeunes chercheurs dans les secteurs publics et privés, en étendant leurs compétences scientifiques et génériques, y compris celles touchant au transfert technologique et à l'esprit d'entreprise.

Les réseaux ITN

Le principal outil de cette action consiste dans l'aide à certains réseaux de recherche qui pourront se constituer. Ces réseaux sont nommés *ITN (Initial Training networks)*.

Ils permettent d'accueillir de jeunes chercheurs au sein d'un réseau d'établissement (ou d'entreprises) constituées d'au moins trois membres. Il peut exister des exceptions à ce nombre minimum, dans le cas d'un jumelage par exemple. Les organismes sont invités à répondre aux appels à proposition et les meilleures propositions seront retenues.

Le programme de recherche doit être dans tous les cas clairement exprimé (en sciences, en sciences humaines) et sa mise en œuvre doit comprendre un élément international, et la réunion des membres du consortium doit permettre un degré supérieur de capacité de recherche.

Le programme permet de financer le travail de jeunes chercheurs, mais un programme d'enseignement spécifique doit leur être réservé.

Les chercheurs qui font l'objet des mesures de soutien doivent être doctorants ou docteurs en première phase de recherche, ou bien des chercheurs très renommés. Ces personnes peuvent venir de pays tiers à la communauté.

Les subventions couvrent jusqu'à quatre années de fonctionnement, et les programmes de mobilité vont de 3 à 36 mois selon les cas.

Formation tout au long de la vie et développement de carrière: aider les chercheurs expérimentés à compléter ou à acquérir de nouvelles connaissances et compétences, encourager la mobilité inter/multidisciplinaire et/ou intersectorielle, faciliter la reprise du travail à l'issue d'une interruption de carrière et la (ré)intégration à un poste de recherche à long terme en Europe après une expérience de mobilité transnationale.

Les « Marie Curie Fellowships » (série intracommunautaire)

Ces aides sont attribuées au bénéfice de chercheurs expérimentés, c'est à dire des docteurs et au moins quatre années d'expérience de recherche à plein temps.

Trois types d'aides sont possibles :

- *Les aide intra-européennes pour le développement de carrière (Intra-European Fellowships for Career Development, ou IEF).* Un soutien financier est obtenu pour une mobilité internationale (participation à une équipe, remise à niveau) pendant 12 à 24 mois effectuée par un chercheur expérimenté.
- *Subvention de réintégration (European Reintegration Grants ou ERG).* Cette subvention permet à des chercheurs ayant déjà participé à une action du précédent Programme Cadre de continuer leurs recherches pendant deux à trois ans pour consolider leur emploi. Une subvention de 15 000 euros est adressée au laboratoire qui les accueille (ou continue de les accueillir).

- *Cofinancement des programmes régionaux, nationaux et internationaux (COFUND)*. Cette action permet aux organismes qui financent ou dirigent déjà des programmes de partenariat professionnel (fellowships) de bénéficier d'un cofinancement européen. Cette action peut être mise en œuvre pour plusieurs types de mobilité internationale : sortante, entrante, et réintégration en Europe de chercheurs européens ayant exercé des recherches hors Union européenne pendant au moins trois ans

Passerelles et partenariats industrie-académie: stimuler la mobilité intersectorielle et accroître le partage des connaissances par le biais de partenariats de recherche communs s'inscrivant dans le cadre de programmes de coopération sur le long terme entre organisations universitaires et industrie, en particulier les PME, et intégrant les industries manufacturières traditionnelles.

Les participants doivent être des Universités, des centres de recherche, d'une part, et d'autre part, des entreprises, provenant d'au moins deux Etats membres, avec un programme de coopération bien déterminé.

Dimension internationale: contribuer à la formation tout au long de la vie et au développement de carrière des chercheurs de l'UE, attirer en Europe les chercheurs étrangers de talent et favoriser la collaboration mutuellement bénéfique avec les acteurs non européens de la recherche.

Marie Curie Fellowships (série avec les pays Tiers)

Ces aides s'adressent aux chercheurs expérimentés, définis, comme on l'a vu, par leur doctorat et quatre années de recherche à temps plein.

Cette nouvelle série de "fellowships" soutient la mobilité hors Union Européenne.

- *L'aide à l'expatriation de chercheur hors union Européenne (International Outgoing Fellowships for Career Development, IOF)*. Ces aides ont pour objectif de renforcer la dimension internationale de la carrière des chercheurs européens en leur donnant la chance de travailler dans un laboratoire d'un niveau mondial (durant un ou deux ans) et par la suite de revenir riche de leur expérience dans leur pays de l'Union Européenne (ou Etat Associé). Il n'y a pas de discipline particulièrement ciblée.
- *Aide à l'accueil de chercheurs de haut niveau venant d'un pays autre que ceux de l'Union et des Etats Associés (International Incoming Fellowships, IIF)*. Il s'agit d'un programme parallèle au précédent, permettant l'accueil de scientifiques de pays tiers durant un à deux ans en Europe.
- *L'aide au retour de chercheurs de haut niveau ayant exercé hors union européenne (International Réintégration Grants IRG)*. Cette subvention facilite le retour en Europe de chercheurs actifs au moins cinq ans hors Union européenne.
- *Le schéma d'échange de personnel (International Staff Exchange Scheme IRSES)* permet de couvrir les frais de mobilité d'équipe (environ 1800 euros /mois/ personne) dans le cadre d'un échange de personnel avec les laboratoires des pays avec lesquels

l'Union Européenne a conclu un accord Scientifique et Technique (Canada, Etats-Unis...).

Le programme est complété par des actions spécifiques permettant essentiellement une meilleure reconnaissance et une meilleure notoriété du programme (manifestations, prix, etc....).

4) Les projets COST

Le programme COST a été reconduit dans le 7^{ème} programme cadre avec une dotation de 210 Millions d'euros.

Les projets COST prennent en charge les coûts de coordination internationale de projets de recherche existants sur des sujets identiques ou voisins par des Etats européens et qui pourraient donner lieu à des synergies positives s'ils sont conduits à l'échelle européenne.

Il peut donc s'agit de projets qui portent sur des questions internationales, ou qui incitent à la définition de politiques de recherche commune, ou encore qui peuvent bénéficier d'économies d'échelle...

Les propositions sont soumises par un scientifique ou un expert représentant un groupe de scientifiques voulant conduire ce type d'action. Les propositions sont introduites à l'échelle nationale et évaluée par un Comité technique par zone thématique. Il en existe un pour le transport. Un règlement en date du 28 janvier 1998 fixe les modalités de sélection des projets. C'est le bureau national COST qui est chargé de l'examen préalable et de la dissémination des projets qu'il recueille.

Une proposition doit au moins comprendre des représentants de 5 pays COST.

Les propositions sont évaluées en tenant compte en particulier de la clarté du sujet et de la possibilité concrète de mesurer l'avancement des travaux, de la qualité du réseau scientifique et de sa représentativité, de son intérêt à l'échelle européenne.

Des considérations plus globales (en tenant compte de la valeur fédératrice de la proposition, de son originalité, de sa complémentarité avec les politiques européennes) peuvent intervenir.

La proposition évaluée de façon positive est soumise à un Haut Comité (CSO, Committee of Senior Officials) qui la valide.

Un « Memorandum of Understanding » entre les Etats parties prenantes officialise cette coopération.

L'administration de l'action est déléguée à un Comité de direction de l'action qui applique le programme présenté, et qui dispose de moyens financiers pouvant couvrir les déplacements des chercheurs dans le cadre des Groupes de travail, des publications, des actions de publicité, et quelques missions scientifiques et d'ordre administratif.

Une des caractéristiques des actions COST est qu'elles demeurent ouvertes et ne se limitent pas aux signataires d'origine. D'autres Etats peuvent venir s'associer, aux travers de leurs propres actions scientifiques et chercheurs, à des actions COST en cours.

Les thématiques pour le transport (transport et développement urbain), au sein du programme en cours (documents de 2008) ont été définies comme suit (mais, il est précisé, de façon non restrictive) :

- Transport et planification urbaine durable ;
- conception des systèmes de transports et développement des infrastructures urbaines
- architecture urbaine et construction civiles
- gouvernance des systèmes de transport, des infrastructures et des structures urbaines.

La langue de travail de ces groupes de recherche est généralement l'anglais, mais une série de réunions en français a pu être tenue dans le cadre du COST 355, grâce à la présence des membres du réseau francophone.

5) Les activités du Forum international des transports (ex CEMT).

En fin de présentation de ces programmes européens, on signalera les programmes de travaux menés par l'IFT depuis de nombreuses années et qui font l'objet d'une fiche dans la « boîte à outil » en annexe. Ces programmes ne font pas spécifiquement l'objet d'appels à proposition mais constituent des travaux très estimables pour une réflexion scientifique organisée en transports à l'échelle européenne, comprenant notamment un pôle international de recherche dédié aux questions du transport en Europe. KTI (Hongrie), membre du réseau francophone, participe au Comité directeur de cet organisme.

Il existe également des formes de coopération internationale régionale qui peuvent avoir un intérêt particulier pour la recherche. Par exemple, en Europe de l'Est, les organismes de coopération pour la gestion durable de la Mer Noire, ou des coopérations économiques comme la CEI (coordinations des aides extérieures italiennes, autrichiennes...).

3. Les réseaux de spécialité

La question des réseaux formés par les sociétés scientifiques doit également être mentionnée. Bien que ces sociétés ne disposent que de moyens limités, elles sont un espace d'organisation de la pensée scientifique et d'échange de savoir de premier plan.

On citera en particulier les grandes conférences comme la WCTR (Conférence Mondiale sur la recherche en transports) et des conférences spécialisées dans plusieurs domaines comme la WCRR (Conférence mondiale sur la recherche en transports par chemin de fer) ou diverses manifestations dans les domaines des routes, des autoroutes, des normes..Il faut penser aussi aux activités de recherche des organismes coordinateurs des branches de transports telles que l'UIC, IATA, UIRR...Ces organismes rendent également compte des innovations du secteur de la recherche et du développement des compagnies privées, qui demeurent un moteur essentiel du financement de la recherche. Le présent rapport qui se limite aux financements publics, n'étudie pas ce secteur. Des possibilités de financement existent néanmoins pour les chercheurs en socio-économie des transports sur divers sujets à explorer, en particulier les enquêtes sociologiques ou les études de marché.

4. Les programmes internationaux des Etats (début d'enquête)

Nous envisageons en tant que sujet nouveau d'enquête la politique des états du réseau de socio économie des transports⁵ comme une source collective de financement, dans la mesure où la plupart des programmes nationaux s'ouvrent progressivement aux organismes internationaux et où, dans la plupart des cas, des consortiums sont possibles avec les centres de recherche locaux. Les capacités de financement des *réseaux bilatéraux* sont également envisagées dans ce paragraphe.

Pour l'heure il existe un certain nombre de points d'observation des politiques de recherche en transport en Europe (en particulier au niveau communautaire, la DG –transport et énergie et la DG Recherche) mais la centralisation des informations est relativement limitée.

1) Vue générale de l'information disponible pour les programme de recherche en sciences des transports des 10 pays ciblés

Pays	Programme clef	Programmes secondaires	Financement de réseaux internationaux	Visibilité
France	PREDIT	Selon ministères et agences	oui	Excellente
Belgique	SDD (PADDIII)	Selon entités régionales	Oui Crédits de mobilité	Excellente
Suisse	Programmes divers par agence, missions des laboratoires et niveaux de gouvernement	-	Possible dans le cadre d'accords bilatéraux. N.C. pour transports	Moyenne
Canada	Programmes divers par agence et thèmes porteurs	-	Supposée	Bonne
Bulgarie	Non formulé	Différents programmes liés à l'ingénierie dans les laboratoires publics	non	Moyenne
Roumanie	CEEX	AMTRANS (fin de vie)	non	Excellente / langue du pays seulement
Hongrie	Pas de programme spécialisé	-	n.c.	Non accessible
Turquie	Pas d'information disponible	-	-	Non accessible
Grèce	EKBAN (EPET II) partiellement	OP-compétitivité (R&D)	Oui Programme de liaison pour les chercheurs de	Moyenne

⁵ Définis provisoirement comme les Etats hôtes des Séminaires de socio-économie du réseau francophone mais aussi les participants réguliers (soit France, Belgique, Suisse, Canada – Quebec, Bulgarie, Roumanie, Hongrie, Pologne, Grèce, Turquie).

			langue grecque	
Pologne	Pas de programmes visibles (restructuration en cours)	-	-	Non accessible

La notion de visibilité porte essentiellement sur l'existence d'un programme cadre, de la mise à jour des projets lancés et de la visibilité des programmes d'évaluation, ainsi que de l'usage d'une traduction au moins des objectifs dans une langue de communication.

2) Les programmes français, belges et roumains

Nous développons ci après à titre d'exemple un aperçu des programmes de coopération et de recherche de trois pays (France, Belgique, Roumanie)

a) France

Les programmes bilatéraux de coopération internationale

Les partenariats Hubert Curien (PHC) ex - programmes d'action intégrés

Les PHC s'inscrivent dans le cadre de la politique de soutien aux échanges scientifiques et technologiques internationaux du ministère des Affaires étrangères et sont mis en œuvre avec le soutien du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Une "action intégrée" est un projet de recherche, établi conjointement par deux équipes de recherche, l'une française, l'autre étrangère, qui bénéficient après évaluation du soutien financier des deux instances partenaires.

L'objectif des PAI est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche des deux communautés scientifiques, en favorisant les nouvelles coopérations. Les PAI s'adressent aux laboratoires de recherche publics ou privés rattachés à des établissements d'enseignement supérieur, à des organismes de recherche ou à des entreprises.

Les soutiens alloués sont destinés à financer le "surcoût international" des projets, c'est-à-dire la mobilité des chercheurs engagés dans les actions intégrées. Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Outre l'excellence scientifique, les principaux critères d'appréciation sont les suivants :

- la compétence de l'équipe française à mener à bien le projet,
- la qualité de l'infrastructure française,
- la nature nouvelle de la coopération,
- la nécessité pour l'équipe française de travailler avec le partenaire étranger pressenti,
- la complémentarité des équipes,
- le transfert mutuel de compétences,
- les retombées scientifiques ou industrielles prévisibles,

- la participation de doctorants et/ou de jeunes scientifiques à la mobilité.

Les projets étant évalués de manière distincte en France et dans le pays partenaire, chacune des deux équipes doit constituer son propre dossier de candidature.

- Balaton est le programme d'actions intégrées franco-hongrois. Il est mis en œuvre en Hongrie par l'Office National pour la Recherche et la Technologie.
- Brâncusi est le programme d'actions intégrées franco-roumain. Il est mis en œuvre en Roumanie par le ministère de l'Éducation et de la Recherche.
- Rila est le programme d'actions intégrées franco-bulgare. Il est mis en œuvre en Bulgarie par le ministère de l'Éducation et de la Science en liaison avec le Conseil National Bulgare de Recherche Scientifique.
- Platon est le programme d'actions intégrées franco-grec. Il est mis en œuvre en Grèce par le Secrétariat général à la recherche et à la technologie (SGRT).
- Polonium est le programme d'actions intégrées franco-polonais. Il est mis en œuvre en Pologne par le Ministère de l'Education et de la Science.
- Un nouveau programme avec la Turquie, Bosphore, est annoncé.

Tous les domaines scientifiques, y compris les sciences humaines et sociales, sont concernés par ces programmes

L'appel à candidatures est ouvert aux laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur, à des organismes de recherche ou à des entreprises.

Ces appels à candidatures sont ouverts une fois par an en moyenne, avec un système d'alerte par courrier électronique.

Le programme Econet

Une subvention peut être accordée dans le cadre d'un projet de séminaire, de rencontre scientifique. Ce programme était autrefois appelé COCOP et était géré directement par le Ministère des affaires Etrangères français.

La spécificité du programme vient de son orientation vers la coopération scientifique entre les laboratoires français et les pays de l'Est.

Ce programme fait l'objet d'appel à proposition en principe annuel. Les dossiers sont instruits par l'association Egide, mais le Ministère des affaires étrangères sélectionne les dossiers de façon discrétionnaire, en fonction des objectifs de coopération prioritaires. Il est donc préférable de se renseigner préalablement sur le bien fondé d'une demande.

Le programme de Recherche PREDIT

Le PREDIT est un programme national de recherche d'expérimentation et d'innovation dans les transports terrestres, initié et conduit par les ministères chargés de la recherche, des transports, de l'environnement et de l'industrie, l'ADEME et OSEO. L'ANR fait désormais partie également de ses financeurs.

Le PREDIT 3 (2002-2007) a été officiellement lancé le 19 mars 2002, après signature d'un protocole d'accord par les quatre ministres et deux présidents d'agence promoteurs du programme. Le PREDIT 3 a été marqué par un effort accentué sur les transports de marchandises et les questions énergétiques et environnementales, effet de serre particulièrement, ainsi que par une diversification des recherches sur la sécurité.

Ce troisième programme est doté d'environ 300 millions d'euros de fonds publics.

Ses objectifs de recherche fondamentaux sont :

- Etayer les politiques de transport
- Définir les conditions d'une mobilité "durable"
- Rendre la ville plus accessible par des alternatives de qualité aux véhicules particuliers
- Eclairer l'action publique en sécurité routière.
- Développer des technologies pour des comportements de conduite plus sûrs
- Proposer des marges d'action sur la logistique
- Diminuer les impacts du transport routier de marchandises.
- Développer des technologies pour moins de dépendance énergétique et d'effet de serre
- Développer des connaissances et des systèmes pour la qualité de l'air et l'environnement
- Développer les technologies de l'information et de la communication pour les transports

Les projets sont sélectionnés par voie d'appel à proposition thématiques. La programmation et le suivi des actions ont été organisés au sein de 11 groupes qui traitent tous de l'ensemble des modes de transport terrestre : route, rail, voies d'eau, cabotage maritime, et des transports individuels et collectifs.

Le PREDIT 3 s'est achevé en avril 2008.

Le nouveau programme Predit 4 a été lancé en mai 2008. Il va déployer son action au sein de six groupes (www.predit.prd.fr). Ses structures de travail (comité de pilotage, conseil d'orientation stratégique, groupes thématiques) devraient être mises en place en septembre 2008 et le programme de travail publié peu après.

b) Belgique

Les programmes bilatéraux de coopération

Le Fonds national de la recherche scientifique propose les différents appuis pour favoriser la mobilité des chercheurs belges (présentés en détail dans la « boîte à outil en annexe ») :

- *Crédit pour bref séjour à l'étranger*
- *Bourse de séjour scientifique*
- *Missions scientifiques*
- *Invitation d'un chercheur postdoctoral*
- *Echanges internationaux dans le cadre d'accords spécifiques*
- *Crédit pour l'assistance à une réunion scientifique à l'étranger*
- *Crédit pour l'organisation d'une réunion scientifique en Belgique*
- *Groupes de contact*

L'activité des groupes de contact permet, à l'occasion de séminaires de rencontres interuniversitaires parfois interdisciplinaires, de promouvoir le contact et l'échange rapide d'informations et de réflexions entre les spécialistes belges mais aussi étrangers appartenant à un même domaine scientifique ou à des domaines différents liés par l'utilisation d'une même technique ou d'équipement multidisciplinaires. Le F.R.S.-FNRS prend en charge certains frais occasionnés par deux réunions par an :

- participation aux frais de déplacement des chercheurs de la Communauté française de Belgique,
- remboursement des frais de déplacement d'une ou de plusieurs personnalité(s) étrangère(s)
- invitée(s),
- remboursement de quelques frais administratifs d'organisation de la réunion et de secrétariat.

Le programme SSD de recherche en science des transports

La Belgique a adopté en 2005 un nouveau programme "La science pour un développement durable" (2005-2009, Science for a Sustainable Development – SSD). Ce programme fait suite aux deux programmes précédents PADD I et II (premier -1996/2001- et second -2000/2005- Plans d'appui scientifique à une politique de développement durable).

Le programme SSD couvre 8 thématiques de recherche prioritaires dont le thème « transport et mobilité ». Une douzaine de projets sont en cours (présentés en annexe) pour des budgets de l'ordre de 350 000 euros.

c) Roumanie

Un important programme dédié aux transports s'est achevé en 2005, AMTRANS, qui a permis à plusieurs dizaines de recherches d'être financées. Ce programme n'est pas reconduit pour l'instant.

Le programme de recherche comportait la thématique suivante :

A. SOUS PROGRAMME AMTRANS 1 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

B. SOUS PROGRAMME AMTRANS 2 – CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX PUBLICS

CONSTRUCTIONS

BATIMENTS PUBLICS

ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION

C. SOUS PROGRAMME AMTRANS 3 – TRANSPORTS

DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRANSPORT

ALIGNEMENT DU SYSTEME DE TRANSPORT NATIONAL SUR LE SYSTEME EUROPEEN

DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE TRANSPORT

AMELIORATION DU CONFORT DES PASSAGERS ET CROISSANCE DE LA SECURITE DANS LES TRANSPORTS

POLITIQUE MACROECONOMIQUES LIEES AUX TRANSPORTS

A ce programme semble se substituer une initiative dite CEEEX dédiée aux grands projets privilégiant le partenariat recherche/industrie. En 2006 son budget était de 137 millions d'euros (pour tous les domaines de la recherche). Des projets de recherche en transports ont été sélectionnés en 2006 et 2007 dont deux ou trois dans le domaine socio-économique. La liste des thèmes pouvant être proposés est très ouverte et aborde la plupart des grands domaines scientifiques et leurs domaines d'application.

Annexe 1

« BOITE A OUTIL »

**Informations pratiques et références des
programmes**

(existe sous format Excel)

ECONET

NATURE DU PROGRAMME

Programme bilatéral de coopération scientifique entre la France et certains pays d'Europe de l'Est

OBJET DU PROGRAMME

Aide à la structuration des coopérations scientifiques et technologiques entre les laboratoires de recherche français et de nouveaux pays membres ou de pays candidats

à l'Union européenne (sauf Chypre, Malte et la Turquie) ;

Possède pour objectif de favoriser l'ouverture de l'Espace européen de la recherche aux pays des Balkans

occidentaux et aux Nouveaux Etats Indépendants, en positionnant la France comme point d'entrée.

MONTANT ALLOUE

Soutien maximum accordé par année est de 20 000 EUR

PERSONNES BENEFICIAIRES

Laboratoires publics de recherche des pays éligibles

PAYS ELIGIBLES

Zone A : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine (ARYM), Monténégro, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine.

Zone B : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldavie, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan

Toute candidature devra nécessairement impliquer au moins un pays de la zone A et un pays de la zone B pour être éligible PLUS un laboratoire français

COMMENTAIRES

L'appel à propositions pour les projets ECO-NET 2009 de 1re année sera clos le **3 octobre 2008**.

EN SAVOIR PLUS

<http://www.egide.asso.fr/fr/programmes/econet/>

PARTENARIATS HUBERT CURIEN

NATURE DU PROGRAMME

Programme bilatéral de coopération scientifique entre la France et les pays étrangers

OBJET DU PROGRAMME

Couvrir les frais de transport et de séjours des chercheurs,
à l'exclusion de toute rémunération de personnel et dépense de fonctionnement
ou investissement.

Financer des actions de soutien à la mise en réseau
et à la coordination d'activités de recherche et d'innovation

MONTANT ALLOUÉ

N.C.

PERSONNES BÉNÉFICIAIRES

Laboratoires publics de recherche des pays éligibles

PAYS ÉLIGIBLES (AVEC LES LABORATOIRES FRANCAIS)

Alliance avec la Grande-Bretagne - Amadeus avec l'Autriche - Aurora avec la Norvège - Balaton avec la Hongrie -

Barrande avec la République Tchèque - Galilée avec l'Italie - Picasso avec l'Espagne -

Platon avec la Grèce -

Polonium avec la Pologne - Procope avec l'Allemagne - Proteus avec la Slovénie -

Tournesol avec la Belgique (communauté flamande / communauté française) -

Van Gogh avec les Pays-Bas.

Algérie, Maroc, Tunisie

COMMENTAIRES

Ce programme est géré par appels d'offres ponctuels. Il convient de s'abonner

à une liste de diffusion par internet pour être tenu informé.

Les missions économique des ambassades de France semblent maintenant être davantage impliquées.

EN SAVOIR PLUS

<http://www.egide.asso.fr/fr/programmes/pai/>

BOURSES BILATERALES DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES FRANCAIS

NATURE DU PROGRAMME

Bourse du gouvernement Français aux étudiants étrangers instruites
par les ambassades françaises dans les pays concernés

OBJET DU PROGRAMME

Permettent à des étudiants étranger de financer tout ou partie de leurs études en France

MONTANT ALLOUE

Estimé à 750 euros par mois, pendant l'amplitude de l'année universitaire
Des avantages administratifs (gratuité des visas, accès prioritaires aux logements étudiants...)

PERSONNES BENEFICIAIRES

Les étudiants personnes physiques poursuivant actuellement leurs études hors de France

PAYS ELIGIBLES

A priori, tous les pays avec lesquels la France a signé un accord de coopération de ce type.

COMMENTAIRES

La politique d'attribution des bourses des ambassades françaises peut varier
d'un pays à l'autre

Certains sous programmes (ex : Russie : une option pour certaines bourses de couverture des
frais sociaux) peuvent exister.

Des "bourses d'excellences" (par exemple les bourses Eiffel) sont en outre attribuées.
par conventions spécifiques mais ne concernent pas le milieu des études et de la recherche
en transport. Cette situation pourrait cependant être appelée à évoluer.

EN SAVOIR PLUS

<http://www.egide.asso.fr/fr/programmes/eiffel/>

EXPLO'RA RHÔNES ALPES

NATURE DU PROGRAMME

Aide du Conseil regional de la Region Rhône Alpes aux étudiants doctorants

OBJET DU PROGRAMME

Financer un séjour d'un étudiant en cours de thèse d'au moins six mois dans un laboratoire situé à l'étranger
L'étudiant doit être en cours d'études dans un des établissements de la Région

MONTANT ALLOUÉ

Pour chaque séjour retenu, l'établissement demandeur reçoit une subvention unique et forfaitaire de 3 810 € par candidat ; ce soutien régional devant être entièrement reversé au doctorant.

Dans le cas d'une thèse en co-tutelle, une subvention additionnelle de 3 810 € par thèse est allouée à l'établissement dans lequel le candidat est inscrit. Cette somme est destinée à contribuer aux frais de déplacement des personnes impliquées, pour le compte du laboratoire, dans cette co-tutelle.

PERSONNES BENEFICIAIRES

La demande doit être présentée par l'établissement et non le doctorant

Le doctorant candidat doit être inscrit en première année de thèse le jour de sa demande dans l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche rhônalpin. L'établissement étranger d'accueil doit être habilité à délivrer un diplôme équivalent au doctorat français

PAYS ELIGIBLES

Dans le cas de candidats étrangers, le laboratoire d'accueil doit obligatoirement se situer dans un pays différent de leur pays d'origine.

EN SAVOIR PLUS

<http://www.rhonealpes.fr/212-la-vie-etudiante.htm>

BOURSES POST DOCTORALES DE LA VILLE DE PARIS

nature

Coopération décentralisée

Objectifs

L'objectif de ces bourses est d'établir de nouvelles collaborations durables ou de développer des coopérations existantes entre des centres de recherche parisiens et étrangers notamment dans des villes qui souhaitent renforcer leur coopération avec Paris.

Ce dispositif est reconduit pour 2008.

Conditions de prise en charge et d'accueil

L'appel d'offres concerne les chercheurs de nationalité étrangère. Il accordera une priorité à des chercheurs juniors (post-doctorants moins de cinq ans après leur thèse) pour des séjours pris en charge pour un minimum de trois mois et d'un maximum de 11 mois. Un certain nombre de bourses pourront toutefois être attribuées (un tiers au maximum) à des chercheurs seniors pour des durées de prise en charge de deux mois à 6 mois.

Les candidats devront être titulaire d'un doctorat (PhD) et être affiliés à une structure de recherche dans leur pays, où ils doivent impérativement résider et travailler. Les candidats résidant déjà en France ne sont pas éligibles.

- post-doctorants : de 3 à 11 mois

- seniors : de 2 à 6 mois

Les durées de prise en charge pourront faire l'objet d'ajustement

selon les nécessités du projet scientifique. Ce point sera apprécié par la commission de sélection.

Montants

- post-doctorants : 2500 EUR nets mensuels.

- seniors: 3000 EUR nets mensuels

Les frais de voyage aller/retour entre le pays d'origine et la France seront pris en charge par le programme sur la base du tarif "classe économique" et au vu des justificatifs des frais engagés. L'assurance médicale du chercheur sera également prise en charge par le programme.

La bourse de la Ville de Paris n'est pas cumulable avec d'autres bourses ou un salaire.

Le versement du dernier mois de bourse est conditionné à la remise d'un rapport sur les

travaux scientifiques accomplis au cours du séjour et rédigé en langue française (15 pages environ)

Les chercheurs pourront bénéficier d'une aide administrative et d'une assistance à la recherche de logement.

Critères de sélection des candidats

L'excellence scientifique du dossier (candidat-projet-laboratoire d'accueil) est le principal critère de choix.

D'autres critères pourront également être pris en compte à qualité scientifique égale des dossiers des candidats :

- Thématique de recherche :

* Toutes les disciplines sont concernées. Un équilibre sera maintenu entre les disciplines (sciences humaines et sociales, humanités, sciences du vivant, de la terre, sciences physiques et de l'ingénieur, mathématiques, etc.).

* Les thèmes conduisant à une recherche pluridisciplinaire et les domaines en émergence seront encouragés.

* Une priorité sera accordée aux thématiques concernant directement la Ville de Paris. Les projets visant à réaliser une approche scientifique comparative des problèmes urbains de Paris et d'une métropole étrangère seront encouragés.

- Critères géographiques :

Une préférence sera donnée aux candidats venant de villes, de zones ou de pays

qui souhaitent développer leur recherche grâce à une coopération active avec la recherche parisienne et des villes liées par des accords avec la Ville de Paris

Les équipes de recherche ayant déjà accueilli un chercheur bénéficiaire d'une bourse de la Ville de

Paris l'année précédente ne sont pas éligibles.

Renseignements : evelyne.gest@paris.fr

<http://www.paris.fr/portail/>

Education/Portal.lut?page_id=99&document_type_id=2&document_id=48912&portlet_id=827

MOBILITES CHERCHEURS BELGIQUE

NATURE DU PROGRAMME

Programmes du fond national de la recherche scientifique de Belgique

OBJET DES MESURES

Permettre les mobilités et échanges scientifiques entre la Belgique et d'autres pays

OUTILS

Crédit pour bref séjour à l'étranger

Un chercheur de haut niveau qui veut se rendre à l'étranger, par exemple pour acquérir de nouvelles connaissances au sein du laboratoire d'un collègue,

peut recevoir une aide financière pour un séjour d'une durée maximale de deux mois.

Jusqu'à 2500 euros +frais de voyage

Bourse de séjour scientifique

Cette formule permet à un chercheur participant à un programme financé par le F.R.S.-FNRS ou un de ses Fonds associés de séjourner de 1 à 3 mois à l'étranger, avec deux possibilités de renouvellement.

Des chercheurs visiteurs étrangers peuvent également être accueillis dans un laboratoire financé par le F.R.S.-FNRS ou un de ses Fonds associés.

Missions scientifiques

Chaque université de la Communauté française de Belgique peut confier chaque année des missions scientifiques à ses enseignants comme à des professeurs étrangers invités.

Ces enseignants sont libérés de toute obligation pédagogique ; ils peuvent ainsi se consacrer entièrement à leurs travaux de recherche et à la promotion des activités de leur service, notamment en recueillant des informations sur le plan international.

La durée d'une mission est de 12 mois maximum, non renouvelable.

Invitation d'un chercheur postdoctoral

Les promoteurs d'un programme de recherche financé par le F.R.S.-FNRS ou l'un de ses Fonds associés peuvent inviter dans leur laboratoire des chercheurs étrangers, titulaires d'un diplôme de docteur avec thèse.

Le mandat de chercheur temporaire postdoctoral est d'une durée maximale de trois ans.

Echanges internationaux dans le cadre d'accords spécifiques

Dans le cadre d'accords spécifiques avec des institutions d'aide à la recherche, d'autres possibilités de recherche à l'étranger existent, en fonction du pays de séjour et du profil du chercheur.

Crédit pour l'assistance à une réunion scientifique à l'étranger

Si le chercheur se rend à un colloque, en Europe ou hors d'Europe, et qu'il y présente une communication, il peut demander au F.R.S.-FNRS une indemnité pour frais de transport.

Crédit pour l'organisation d'une réunion scientifique en Belgique

Cette possibilité de financement est ouverte à tout enseignant-chercheur qui veut organiser un colloque en Belgique, à la condition que le comité organisateur compte des professeurs d'au moins deux universités de la Communauté française.

Groupes de contact

L'activité des groupes de contact permet, à l'occasion de séminaires de rencontres interuniversitaires parfois interdisciplinaires, de promouvoir le contact et l'échange rapide d'informations et de réflexions entre les spécialistes belges mais aussi étrangers appartenant à un même domaine scientifique ou à des domaines différents liés par l'utilisation d'une même technique ou d'équipement multidisciplinaires.

Le F.R.S.-FNRS prend en charge certains frais occasionnés par deux réunions par an :

PAYS ELIGIBLES (AVEC LES LABORATOIRES BELGES)

Pays liés conventionnellement avec la Belgique

COMMENTAIRES

Conformément à l'orientation du FNRS, les recherches et projets facilités doivent avoir un rapport avec la recherche fondamentale

EN SAVOIR PLUS

<http://www1.frs-fnrs.be/>

EXPERTISE KEP

NATURE DU PROGRAMME

Aide d'une institution internationale pour des expertises d'intérêt collectif, financé par des aides extérieures italiennes, autrichiennes, et de la BERD

OBJET DU PROGRAMME

Programme de financement d'actions d'échange de savoir faire (Know-how exchange programmes) portant sur le domaine des techniques d'intégration européenne, de l'environnement, de la planification des infrastructures, de l'agriculture....

MONTANT ALLOUÉ

Maximum de 40 000 EUROS et 50 % des projets

PAYS /PERSONNES ELIGIBLES

Toute personne morale développant l'expertise adéquate et membre de l'UE

COMMENTAIRES

La CEI est une initiative de 18 pays de l'Est de l'Europe (et de l'Italie) en vue de divers domaines de coopération économiques et politiques

PAYS CONCERNES

Albanie, Autriche, Biélorussie, Bosnie et Herzégovine, Bulgarie, Croatie, République Tchèque, Hongrie, Italie, FYROM, Moldavie, Monténégro, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine

EN SAVOIR PLUS

<http://www.ceinet.org/main.php?pageID=164>

BOURSES DE LA CONFEDERATION SUISSE

Nature du programme

Bourses destinés à des postgradués à caractère bilatéral

Objectif du programme

Destinées à des étudiants déjà titulaires d'un diplôme universitaire (postgradués) ces bourses doivent leur permettre de parfaire leurs connaissances en Suisse ou d'y faire des travaux de recherche dans des domaines auxquels les universités suisses accordent une attention particulière

Il existe des quotas calculés selon deux méthodes : la réciprocité et l'attribution unilatérale à un groupe de pays (pool)

Liste pour 2008-2009

Pays prioritaires

Afrique du Sud, Brésil, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Inde, Russie, Tanzanie

Pays concernés par les accords de réciprocité :

Belgique, Croatie, Italie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Turquie

Australie, Canada, Corée du Sud, Israël, Japon, USA

Mexique

Pays concernés par l'attribution à un pool

Autriche, Bulgarie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Lettonie,

Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Slovénie, Suède

Albanie, Belarus, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Serbie, Ukraine

Algérie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, Kenya, Madagascar, Maroc, Sénégal, Tunisie

Bangladesh, Corée du Nord, Indonésie, Kazakhstan, Kirghizistan, Liban, Mongolie,

Ouzbékistan, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Vietnam

Argentine, Bolivie, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Pérou, Uruguay.

Montant et attribution

En 2008, Fr. 1'920.- pour des étudiants ayant un diplôme de fin d'études universitaires (postgradués) attribuées pour une année académique de neuf mois et non renouvelables

En savoir plus

http://www.sbf.admin.ch/htm/themen/bildung/stipendien/eskas_fr.html

BOURSES DU ROYAUME DE BELGIQUE

Nature du programme

Bourse d'étude de troisième cycle à caractère bilatéral

Objectif du programme

Les **bourses d'études** permettent à certains étudiants étrangers d'accéder aux formations universitaires du troisième cycle des Universités belges

Montant et durée

En plus d'une allocation mensuelle de subsistance (793,26 EUR/mois), la bourse d'étude couvre les frais d'inscription, les frais de voyage .

et les assurances. En règle générale, le séjour en Belgique dure 12 mois

Les **Bourses de doctorat mixte** concernent principalement les étudiants préparant un doctorat.

Ce type de bourse couvre un séjour de 16 mois que

l'étudiant boursier effectue en Belgique pour faire ses travaux de recherche (16 mois à répartir en 4 séjours sur une durée de quatre ans).

En plus d'une allocation mensuelle de subsistance (uniquement versée pour les périodes de séjour en Belgique),

La bourse de doctorat mixte couvre les frais d'inscription, les frais de voyage et les assurances.

Procédure d'obtention

Dossier à instruire directement auprès l'Attaché à la Coopération ou à l'Ambassade de Belgique dans le pays partenaire.

Pays bénéficiaires :

Afrique du Sud

Algérie

Bénin

Bolivie

Burundi

RD Congo

Equateur

Mali

Maroc

Mozambique

Niger

Ouganda

Palestine

Pérou

Rwanda

Sénégal

Tanzanie

Vietnam

<http://www.diplomatie.be/kigali/media/kigali/candidature%20BEB%20-%20form%20master%20belgium.pdf>

BOURSE POST DOCTORALES DU CANADA

NATURE DU PROGRAMME

Bourse du gouvernement fédéral canadien à certains étudiants étrangers

OBJET DU PROGRAMME

Attirer les nouveaux titulaires de doctorat afin qu'ils viennent mener des recherches au Canada qui sont utiles au Canada ou à l'équipe de recherche avec laquelle l'universitaire se propose de travailler
Administré par le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI)

MONTANT ALLOUÉ

32 000 \$ CAN

d'une durée de 12 mois et n'est pas renouvelable.

les boursiers s'engagent dans leurs recherches à temps complet

PERSONNES BÉNÉFICIAIRES

Les candidats doivent avoir complété un doctorat au cours des quatre dernières années ou avoir rempli les exigences du doctorat avant le début de la bourse (preuve de soumission de thèse à fournir par le chef du département responsable).

Les candidats doivent avoir été retenus pour occuper un post postdoctoral dans une université canadienne publique et reconnue ou dans un institut de recherche affilié de son choix.

PAYS ÉLIGIBLES

Allemagne, Brésil, France, Italie, Japon, Norvège, République de Corée, Russie, Suisse

EN SAVOIR PLUS

<http://www.scholarships.gc.ca/pdrf-fr.html>

BOURSES DE FORMATIONS A LA RECHERCHE DE L'AUF

NATURE DU PROGRAMME

Programme multilatéral de bourses de troisième cycle à l'intérieur du réseau AUF

OBJET DU PROGRAMME

Elles permettent aux étudiants de poursuivre leurs études en vue de préparer et de soutenir une thèse de doctorat

MONTANT ALLOUÉ

700 euros à 1000 / mois plus Forfait pour frais d'installation et la prise en charge du billet A/R.
an renouvelable deux fois au maximum

PERSONNES BENEFICIAIRES

Etudiants titulaires d'un master 2 (DEA ou équivalent) qui poursuivent leurs études en vue de préparer et de soutenir une thèse de doctorat

PAYS ELIGIBLES

En priorité les priorités des pays francophones "du Sud"
c'est-à-dire les moins favorisés

COMMENTAIRES

Ce programme fait l'objet d'appel d'offres réguliers, ouverts au deuxième semestre de chaque année pour l'année universitaire suivante.

EN SAVOIR PLUS

<http://www.auf.org/l-auf/auf-bref/accueil.html>

BOURSES INITIALES DE L'AUF

NATURE DU PROGRAMME

Programme multilatéral de bourses de second cycle à l'intérieur du réseau AUF

OBJET DU PROGRAMME

Elles permettent aux étudiants de suivre tout ou partie de leur cursus au niveau du 2ème et/ou du 3ème cycles (au niveau du DEA, DESS ou équivalent) dans un pays autre que leur pays d'origine.

MONTANT ALLOUÉ

Dépend du pays d'accueil

PERSONNES BENEFICIAIRES

En théorie, les les étudiant de deuxième cycle d'Universités faisant partie du réseau de l'AUF

PAYS ELIGIBLES

Sont considérés comme éligible en priorité les pays dits "du Sud", c'est-à-dire hors Europe de l'Ouest et Etats-Unis d'Amérique.

EN SAVOIR PLUS

<http://www.auf.org/l-auf/auf-bref/accueil.html>

APPUI A MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

NATURE DU PROGRAMME

Aide de l'AUF à des projets de séminaires

OBJET DU PROGRAMME

Promouvoir la science en français et d'apporter un soutien aux réseaux universitaires et scientifiques organisant des événements scientifiques en français

MONTANT ALLOUE

Contribution variable (compter 5000 euros) aux :

Frais de déplacement

Frais de séjour

Publication des actes

Promotion de la langue française dans des manifestations scientifiques multilingues : traduction, interprétariat

PERSONNES BENEFICIAIRES /

Les scientifiques francophones sans exclusion

EN SAVOIR PLUS

<http://www.auf.org/actions/manifestations-scientifiques-internationales/accueil.html>

MOBILITES DE RESEAU

NATURE DU PROGRAMME

Programme multilatéral de mobilité des scientifique à l'intérieur du réseau AUF

OBJET DU PROGRAMME

Soutenir la mobilité des universitaires qui feront état d'une contribution scientifique à l'occasion notamment de congrès, colloques, journées scientifiques, etc.

MONTANT ALLOUE

1500 euros environ par demande de mobilité

PERSONNES BENEFICIAIRES

En théorie, les chercheurs et professeurs d'Universités faisant partie du réseau de l'AUF

PAYS ELIGIBLES

Sont considérés comme éligible en priorité les pays dits "du Sud", c'est-à-dire hors Europe de l'Ouest et Etats-Unis d'Amérique.

COMMENTAIRES

Ce programme est modérément doté, il est disponible via les bureaux régionaux de l'AUF selon des critères très stricts

EN SAVOIR PLUS

<http://www.auf.org/l-auf/auf-bref/accueil.html>

RECHERCHE FIT (EX CEMT)

NATURE DU PROGRAMME

programme de recherche multilatéral du centre de recherche conjoint OCDE et FIT

OBJET DU PROGRAMME

Promouvoir le développement économique et de contribuer à l'amélioration structurelle des économies de ses pays membres par l'intermédiaire d'un programme de recherches sur les transports,

Le programme possède le plan de travail suivant :

Infrastructures. Instruments de

Planification des transports / Institutions réglementaires efficaces /

Terminaux ferroviaires intermodaux.

Exploitation des transports. Fiabilité des réseaux de transports

terrestre /Potentialités et limites des services de transport intermodal de marchandises / Concurrence dans le transport aérien, réseaux aéroportuaires et liaisons intermodales

Sécurité et sûreté des transports. Poids lourds / Améliorations

de la réglementation, de l'exploitation et de la productivité ; Assurances et

Risques d'accident ; Drogues au volant ; Sécurité des motocyclettes ; et

Sécurité des piétons, espace urbain et santé. Un projet est également proposé

sur la sûreté des transports : Sûreté, perception du risque et analyse coûts avantages.

Coûts environnementaux et développement durable Applications de la technologie à la gestion de la mobilité,

Stratégie de réduction des gaz à effet de serre dans le secteur des transports,

Progrès dans la gestion du bruit occasionné par les transports, Politiques économiquement rationnelles de réduction des émissions des véhicules.

Mondialisation, échanges et effets spatiaux des transports. Mondialisation et échanges : chaînes logistiques de fret et ports maritimes d'accès ;

Concurrence entre ports maritimes et liaisons avec l'arrière-pays /Harmonisation des normes du travail / La désintégration verticale du transport et de la logistique/ Coûts de transport et concentration régionale.

Document de référence sur le Programme de travail [CEMT/CM(2006)22].

MONTANT ALLOUÉ

N.C.

PERSONNES BENEFICIAIRES

N.C.

PAYS ELIGIBLES (AVEC LES LABORATOIRES FRANCAIS)

Pays adhérents à l'ITF

EN SAVOIR PLUS

<http://www.internationaltransportforum.org/jtrc/index.html>

ACTIONS COST

NATURE DU PROGRAMME

aide de l'Union européenne pour le surcoût international d'un projet de recherche

OBJET DU PROGRAMME

Les projets COST prennent en charge les coûts de coordination internationale de projets de recherche existants sur des sujets identiques ou voisins par des Etats européens et qui pourraient donner lieu à des synergies positives s'ils sont conduits à l'échelle européenne

MONTANT ALLOUE

Selon projet et durée, en fonction de son organisation

PERSONNES BENEFICIAIRES

Laboratoires et leurs états signataires d'un accord spécifique COST sur le projet en question

PAYS ELIGIBLES

Une proposition doit au moins comprendre des représentants de 5 pays COST.
L'association demeure ouverte et ne se limite pas aux signataires d'origine. D'autres Etats peuvent venir s'associer, aux travers de leurs scientifiques, à des actions en cours.

COMMENTAIRES

Sélection des propositions par Haut Comité. Pour engager une démarche, il est important de prendre rendez-vous avec un point de contact national dont la liste se trouve sur le site COST. Il existe un point de contact pour la recherche en transports à la DRAST

EN SAVOIR PLUS

<http://www.cost.esf.org/>

MARIE CURIE FELLOWSHIPS

NATURE DU PROGRAMME

Programme d'aide individuelle aux chercheurs en phase de mobilité professionnelle

OBJET DU PROGRAMME

Renforcer des équipes de recherches internationales dans les programmes intéressant l'Union

CATEGORIES D'AIDES

Trois types d'aides sont possibles pour la mobilité intracommunautaire :

Les aide intra-européennes pour le développement de carrière (Intra-European Fellowships for Career Development, ou IEF) Un soutien financier est obtenu pour une mobilité internationale (participation à une équipe, remise à niveau) pendant 12 à 24 mois effectuée par un chercheur expérimenté.

Subvention de réintégration (European Reintegration Grants ou ERG) Cette subvention permet à des chercheurs ayant déjà participé à une action du précédent Programme Cadre de continuer leurs recherches pendant deux à trois ans pour consolider leur emploi. Une subvention de 15 000 euros est adressée au laboratoire qui les accueille (ou continue de les accueillir).

Cofinancement des programmes régionaux, nationaux et internationaux (COFUND) Cette action permet aux organismes qui financent ou dirigent déjà des programmes de partenariat professionnels (fellowships) de bénéficier d'un co-financement européen. Cette action peut être mise en œuvre pour plusieurs types de mobilité internationale : sortante, entrante, et réintégration en Europe de chercheurs européens ayant exercé des recherches hors Union européenne pendant au moins trois ans

Trois types d'aides pour la mobilité avec les Pays Tiers :

L'aide à l'expatriation de chercheur hors union Européenne (International Outgoing Fellowships for Career Development, IOF) Ces aides ont pour objectif de renforcer la dimension internationale de la carrière des chercheurs européens en leur donnant la chance de travailler dans un laboratoire d'un niveau mondial (durant un ou deux ans) et par la suite de revenir riche de leur expérience dans leur pays de l'Union Européenne (ou Etat Associé). Il n'y a pas de discipline particulièrement ciblée.

Aide à l'accueil de chercheurs de haut niveau venant d'un pays autre que ceux de l'Union et des Etats Associés (International Incoming Fellowships, IIF) Il s'agit d'un programme parallèle au précédent, permettant l'accueil de scientifiques de pays tiers durant un à deux ans en Europe.

L'aide au retour de chercheurs de haut niveau ayant exercé hors union européenne (International Réintégration Grants IRG) Cette subvention facilite le retour en Europe de chercheurs actifs au moins cinq ans hors Union européenne.

Le schéma d'échange de personnel (International Staff Exchange Scheme IRSES) permet de couvrir les frais de mobilité d'équipe (environ 1800 euros /mois/ personne) dans le cadre d'un échange de personnel avec les laboratoires des pays avec lesquels l'Union Européenne a conclu un accord Scientifique et technique (Canada, Etats-Unis...)

MONTANT ALLOUE

En matière individuelle, pour les chercheurs expérimentés, une allocation de base d'environ 50 à 70 Keuros, sujette à charges sociales et à plusieurs mécanismes d'ajustements

PERSONNES BENEFICIAIRES

Chercheurs débutants et expérimentés dans et hors l'Union européenne

PAYS ELIGIBLES

Tous pays de l'Union, dans le cadre d'un projet ciblé avec un des laboratoires de recherche de l'Union
Pays hors Union ayant un accord scientifique et technique avec l'Union

COMMENTAIRES

Les projets font appel à une évaluation donnant au programme un caractère de concours
Semble peu usité (mais possible) dans les domaines du transport (plus ouvert sur les sujets technologiques)

EN SAVOIR PLUS

http://ec.europa.eu/research/fp6/mariecurie-actions/action/fellow_en.html

ERASMUS

NATURE DU PROGRAMME

programme de coopération et éventuellement bourse (complémentaire) d'aide intracommunautaire à la mobilité des étudiants

OBJET DU PROGRAMME

Financer 3 à 12 mois d'études dans un établissement d'un autre pays de l'Union

MONTANT ALLOUÉ

Correspond à une participation aux frais de transport et de séjour

PERSONNES BÉNÉFICIAIRES

Les étudiants régulièrement inscrits dans les établissements ayant signé un accord et dont le cursus permet cette mobilité

PAYS ÉLIGIBLES

Les établissements d'éducation supérieure de la communauté, dans le cadre de l'établissement de partenariats entre établissement et de conventions individuelles d'étude

l'EEE

la Turquie

COMMENTAIRES

L'attribution d'une bourse n'est pas systématique pour les "étudiants ERASMUS" qui vivent un projet de mobilité

En France, cette aide s'ajoute fréquemment aux aides à la mobilité dispensées par les régions

EN SAVOIR PLUS

http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/erasmus/erasmus_fr.html

ERASMUS MUNDUS

NATURE DU PROGRAMME

Programme de l'Union européenne avec les pays tiers pour la coopération et la mobilité dans le domaine de l'enseignement supérieur.

OBJET DU PROGRAMME

Soutenir des **masters européens de haute qualité**

(dont dans le champ du réseau :MESPOM: Masters of Environmental Sciences, Policy and Management, QEM - Models and Methods of Quantitative Economics,

MUNDUS URBANO - Interdisciplinary Erasmus Mundus Master Course International Cooperation and Urban Development) permettre aux étudiants et aux universitaires du monde entier d'effectuer des études de deuxième cycle dans des établissements d'enseignement supérieur européens

encourager la mobilité des étudiants et universitaires européens vers les pays tiers.

MONTANT ALLOUÉ

Pour un master

Erasmus Mundus de deux ans environ 42.000 euros

PERSONNES BENEFICIAIRES

Étudiants de pays tiers diplômés du premier cycle d'un établissement d'enseignement supérieur

PAYS ELIGIBLES (AVEC LES LABORATOIRES FRANCAIS)

Programme avec les pays tiers à l'Union européenne

Des règles de quotas par pays/Université

EN SAVOIR PLUS

http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/doc72_en.htm

AMTRANS

NATURE DU PROGRAMME

Programme de recherche et de développement en sciences des transports et aménagement du territoire développé par le Gouvernement de la Roumanie

OBJET DU PROGRAMME

Ce programme fait partie du programme généraliste de recherche développé dans le Plan National « recherche & développement, innovation » PNCDI dont il constitue le 5ème volet. Le PNCDI s'élève à 63 millions d'euros, pour environ 2500 projets financés. Son enveloppe budgétaire est en baisse (autour de 10 millions d'euros), mais le financement des projets devraient être repris en parallèle dans le cadre d'un autre programme généraliste plus ambitieux et mieux dotés (CEEX, 137 millions d'euros pour 2006). Ce budget devrait être clos après l'attribution des lauréats 2005.

MONTANT ALLOUÉ

Environ 140 projets financés pour une enveloppe estimée durant le programme à 27 millions d'euros (de 2001 à 2005) soit une moyenne de financement autour de 200 keuros /projet

PERSONNES BÉNÉFICIAIRES

Les laboratoires et chercheurs personne physique

PAYS ÉLIGIBLES (AVEC LES LABORATOIRES FRANÇAIS)

Roumanie, consortium avec une personne morale roumaine

COMMENTAIRES

Le contenu des modules de recherche porte sur les programmes suivants :

A. SOUS PROGRAMME AMTRANS 1 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

B. SOUS PROGRAMME AMTRANS 2 – CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX PUBLICS

- CONSTRUCTIONS
- BATIMENTS PUBLICS
- ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION

C. SOUS PROGRAMME AMTRANS 3 - TRANSPORTS

- DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRANSPORT
- ALIGNEMENT DU SYSTÈME DE TRANSPORT NATIONAL SUR LE SYSTÈME EUROPÉEN Alinierea sistemului național de transport la sistemul european
- DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE TRANSPORT
- AMÉLIORATION DU CONFORT DES PASSAGERS ET CROISSANCE DE LA SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS
- POLITIQUE MACROÉCONOMIQUES LIÉES AUX TRANSPORTS

EN SAVOIR PLUS

<http://www.ipa.ro/AMTRANS/>

PROGRAMME SSD Belgique RECHERCHES EN TRANSPORTS

NATURE DU PROGRAMME

Programme de recherche federal belge en transports

OBJET DU PROGRAMME

Le programme SSD (PADDIII° couvre les 8 thématiques de recherche prioritaires suivantes : Energie, Transport et mobilité, Agro-alimentaire, Santé et environnement, Climat (dont Antarctique), Biodiversité (dont Antarctique et mer du Nord), Atmosphère et écosystèmes terrestres (y compris eaux douces) et marins (dont Antarctique et mer du Nord) et Recherches transversales.

Actuellement, 71 réseaux de recherche sont financés.

Les thèmes de recherches concernant le transport comprennent les projets suivants :

LIMOBEL Effets à long terme de politiques et mesures sur la mobilité en Belgique
(LIMOBEL)

Long-run impacts of policy packages on mobility in Belgium

Durée du projet:

- Phase 1: 01/01/2007 – 31/01/2009

- Phase 2: 01/02/2009 – 31/01/2011

Budget Phase 1: 355.553 €

Promoteurs: Inge Mayeres, Federaal Planbureau - Bart Jourquin, FUCaM - Ina De Vlieger, VITO

ADICCT Initiatives en matière de déplacements domicile travail dans les entreprises: analyse et développements possibles
Assessing and Developing Initiatives of Companies to control and reduce Commuter Traffic

Durée du projet:

- Phase 1: 01/01/2007 – 31/01/2009

- Phase 2: 01/02/2009 – 31/01/2011

Budget phase 1: 253.017 €

Promoteurs: Frank Witlox, UGent - Isabelle Thomas, UCL - Bart Jourquin, FUCaM - Ann Verhetsel, UA

BMW Comportements de mobilité hebdomadaires

BMW

Behaviour and Mobility within the Week

Durée du projet: 01/01/2007 – 31/01/2009

Budget: 350.802 €

Promoteurs: Philippe Toint, FUNDP - Lambertus H. Immers / Chris Tampère, KULeuven - Kay Axhausen, ETH Zurich IVT

CLEVER Recherche sur des Véhicules Propres : LCA (Analyse de Cycle de Vie) et Mesures Politiques
(CLEVER)

Clean Vehicle Research: LCA And Policy Measures

Durée du projet:

- Phase 1: 01/01/2007 – 31/01/2009

- Phase 2: 01/02/2009 – 31/01/2011

Budget Phase 1: 437.326 €

Promoteurs: Joeri Van Mierlo, VUB - Leen Govaerts, VITO - Cathy Macharis, VUB - Walter Hecq, ULB - Bernard De Caebel, RDC Environment

ESTIMATE Analyse et évaluation des impacts environnementaux des choix comportementaux en faveur d'un transport multimodal
(ESTIMATE)

A behavioural analysis and examination of environmental implications of multimodal transportation choice

Durée du projet:

- Phase 1: 01/01/2007 – 31/01/2009

- Phase 2: 01/02/2009 – 31/01/2011

Budget Phase 1: 408.380 €

Promoteurs: Geert Wets, UHasselt - Cathy Macharis, VUB - Joeri Van Mierlo, VUB - Pierre Lannoy, ULB

PROMOCO Mobilité professionnelle et voitures de société

Professional mobility and car ownership

Durée du projet: 01/01/2007 – 31/01/2009

Budget: 368.857 €

Promoteurs: Philippe Toint, FUNDP - Geert Wets, UHasselt - Cathy Macharis, VUB

SUSTAPARK Optimisation de la tarification et de la localisation des parkings urbains sous contrainte de durabilité (SUSTAPARK)

Optimising price and location of parking in cities under a sustainability constraint

Durée du projet: 12/12/2006 - 31/09/2009

Budget: 357.230 €

Promoteurs: Griet De Ceuster, Transport & Mobility Leuven - Thérèse Steenberghen, KULeuven - Pierre Lannoy, ULB

DSSITP Système d'aide à la décision pour la politique de transport intermodal (DSSITP)

Decision support system for intermodal transport policy

Durée du projet: 15/12/2006 – 31/01/2009

Budget: 380.745 €

Promoteurs: Cathy Macharis, VUB - Gerrit K. Janssens, UHasselt - Bart Jourquin, FUCaM

SHAPES Activité physique et risque en matière de santé de la pratique du vélo pour différents milieux géographiques (SHAPES)

Systematic analysis of Health risks and physical Activity associated with cycling PoliciES

Durée du projet:

- Phase 1: 15/12/2006 – 31/01/2009

- Phase 2: 01/02/2009 – 31/01/2011

Budget Phase 1: 386.278 €

Promoteurs: Luc Int Panis, VITO - Romain Meeusen, VUB - Isabelle Thomas, UCL

MOBLOC Mobilités et choix de localisation à long terme en Belgique (MOBLOC)

Mobilities and long term location choices in Belgium

Durée du projet:

- Phase 1: 01/01/2007 – 31/01/2009

- Phase 2: 01/02/2009 – 31/01/2011

Budget Phase 1: 279.467 €

Promoteurs: Philippe Toint, FUNDP - Thierry Eggerickx, UCL - Philippe Gerber, CEPS/INSTEAD

MESsAGE Mobilité Et Seniors: montée en âge et système durable de transport (MESsAGE)

Mobility and the Elderly: Successful Ageing in a Sustainable Transport System

Durée du projet: 01/01/2007 – 31/01/2009

Budget: 317.030 €

Promoteurs: Ilse Vleugels, Mobiel 21 - Dominique Verté, VUB - Pierre Lannoy, ULB

ISEEM Développement d'un cadre de modélisation spatio-économico-environnemental pour l'analyse de politiques et mesures durables

(ISEEM)

Development of an integrated spatio-economic-ecological modeling framework for the analysis of overall impacts of sustainability policy measures.

Durée du projet: 15/12/2006 – 31/01/2009

Budget: 389.156 €

Promoteurs: Olga Ivanova, Transport & Mobility Leuven - Inge Mayeres, Federaal Planbureau - Bertrand Hamaide, FUSL - Frank Witlox, UGent - Paul Safonov, ULB

COMMENTAIRES

Ce programme ne couvre pas tout le champ de la recherche en transport en Belgique, complété par des initiatives de portée plus opérationnelles au niveau régional et quelques programmes transversaux fédéraux.

EN SAVOIR PLUS

Essentiellement :

http://www.belspo.be/belspo/ssd/index_fr.stm

<http://www.mobilite.fgov.be/fr/index.htm>

http://mineco.fgov.be/energy/sustainable_development/sustainable_development_fr_002.htm

<http://www.plan.be>

AIDE AHICF

NATURE DU PROGRAMME

Aide unilatérale d'une association aux étudiants

OBJET DU PROGRAMME

Susciter de nouvelles recherches, approches et analyses touchant l'histoire des chemins de fer

MONTANT ALLOUE

Le montant total de chaque bourse d'études peut atteindre **2 500 euros**.

PERSONNES BENEFICIAIRES

L'octroi des bourses d'études de l'AHICF est soumis à la **condition des ressources du candidat**

PAYS ELIGIBLES & PERSONNES

Pas de restriction, mais l'aide est distribuée aux étudiants qui font leurs travaux de recherche dans le cadre d'un diplôme universitaire

COMMENTAIRES

Tous renseignements, règlement, pièces à fournir, procédures sur le site de l'AHICF:

<http://www.trains-fr.org/ahicf/allocation.htm>

AHICF - Association pour l'histoire des chemins de fer en France / French Railway Historical Society - 9, rue du Château-Landon, F-75010 PARIS - Téléphone : +33(0)1 5820 5101 ou 51 02 Télécopie : +33(0) 5820 0286 - Courriel : ahicf@club-internet.fr -

ALLOCATION DE RECHERCHE

NATURE DU PROGRAMME

Aide unilatérale (contrat à durée déterminée) du Gouvernement français aux étudiants réalisant des études de doctorat en France

OBJET DU PROGRAMME

Permettre au doctorant de se consacrer pleinement et exclusivement à ses travaux de recherche pour la préparation de sa thèse

MONTANT ALLOUÉ

l'allocation est de 1 658.25€ bruts mensuels à compter du 1er mars 2008. Elle est indexée sur l'évaluation des rémunérations de la fonction publique

La durée du contrat est de un an, renouvelable tacitement deux fois

PERSONNES BENEFICIAIRES

Le candidat à une allocation de recherche doit avoir obtenu son master en France ou un diplôme équivalent dans un pays signataire de l'accord ,
relatif à l'Espace européen de l'enseignement supérieur (outre par les pays membres de l'Union européenne, cet accord a été signé par l'Albanie, la principauté d'Andorre, l'Arménie, l'Azerbaïdjan
la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la fédération de Russie, la Géorgie, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine, la Moldavie, la Norvège, la Serbie-Monténégro, la Suisse, la Turquie, l'Ukraine, l'Etat du Vatican

Moins de 25 ans à la fin de l'année civile de l'inscription en première année de thèse

PAYS ELIGIBLES (AVEC LES LABORATOIRES FRANCAIS)

Les allocations de recherche sont attribuées aux écoles doctorales françaises. L'organisation de la procédure de recrutement relève de leurs compétences

EN SAVOIR PLUS

Contactez l'école doctorale concernée

DISPOSITIF CIFRE

NATURE DU PROGRAMME

Aide unilatérale du Gouvernement français aux entreprises françaises

OBJET DU PROGRAMME

Accorder des allègement de charges à l'embauche d'un doctorant poursuivant un projet de R/D en entreprise encadré par un laboratoire de recherche.

MONTANT ALLOUE

C'est l'entreprise qui reçoit une aide au recrutement.

l'entreprise qui verse un salaire supérieur ou égal à 23 484 euros* (salaire annuel, brut, hors charges patronales) au boursier CIFRE recruté en CDI ou CDD de 3 ans se voit attribuer une subvention forfaitaire annuelle de 17 000 euros

que lui verse l'Association nationale de la recherche technique (ANRT),

PERSONNES BENEFICIAIRES

L'entreprise doit être de droit français.

Le candidat, âgé d'environ 26 ans, est titulaire d'un diplôme de niveau BAC + 5 récent. Il ne devra pas s'être engagé dans des études doctorales depuis plus d'un an.

Il s'agit pour lui d'une première expérience professionnelle. Il a vocation à faire carrière en entreprise. La procédure CIFRE est ouverte à toute nationalité.

Le laboratoire reconnu sera implanté dans une université, une école, un organisme public de recherche, un centre technique. Ce peut être un laboratoire étranger. Il doit pouvoir encadrer efficacement le candidat de façon à lui donner une formation par la recherche de qualité.

Ce peut être un laboratoire étranger. Il doit pouvoir encadrer efficacement le candidat de façon à lui donner une formation par la recherche de qualité.

EN SAVOIR PLUS

http://www.anrt.asso.fr/fr/espace_cifre/mode_emploi.jsp?index=2#01

DOCTORANTS CONSEIL

NATURE DU PROGRAMME

Aide du Gouvernement français aux doctorants réalisant leurs études en France
Allocation mensuelle versée par l'Université au doctorant en contrepartie de mission de conseil en entreprise (ou en collectivité territoriale) dans les conditions du marché

OBJET DU PROGRAMME

Offrir l'occasion aux entreprises de faire appel aux compétences des doctorants pour :

- aux doctorants de mettre en application leurs compétences de jeunes chercheurs, d'enrichir leur formation et de préparer la suite de leur vie professionnelle ;
- à l'entreprise de se tourner vers le monde de la recherche .

MONTANT ALLOUE

La rémunération du doctorant-conseil est égale à celle du moniteur de l'enseignement supérieur, soit 4 020 € brut annuel, versés mensuellement par l'université pour une durée totale annuelle de 32 jours de mission en entreprise (ou des journées d'enseignement valant 1/2 journée de mission)

PERSONNES BENEFICIAIRES

Doctorants en 2ème année de préférence

PAYS ELIGIBLES (AVEC LES LABORATOIRES FRANCAIS)

Concerne la France uniquement

COMMENTAIRES

Année d'expérimentation en cours : 501 postes de doctorants-conseil peuvent être mis en place dans les universités pour cette expérimentation en 2007-2008

EN SAVOIR PLUS

<http://edges.sup.adc.education.fr/RU/experimentation/>